



Volume II
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE DETAILLE

Massif forestier de Chizé-Aulnay
Natura 2000 « FR5400450 »

Décembre 2011



MAITRISE D'OUVRAGE ET REDACTEURS

Maître d'ouvrage

MEEDAT - Direction Régionale de l'Environnement Poitou-Charentes

Suivi de la démarche : ROLLAND Yann

Structure porteuse : Etat français

Opérateur : Office National des Forêts

Rédaction du diagnostic écologique

Rédaction / Cartographie : JACQUELIN Sandrine

Coordination : CHAIGNEAU Serge, MOREAU Patrice

Contribution au diagnostic socio-économique (rédaction cartographie) :

CHAIGNEAU Serge, TITIERE François (DDTM17), BAUDRAN Cédric, GUITARD Julie (CG17), HUGAULT Brice (CG79)

Contributions / Synthèse / Relecture : MOREAU Patrice, BARRE Daniel, AGAUT Yohann, MASSON Thierry, THIBORD Serge, ROLLAND Yann

Crédits photographiques (couverture) : BAUDRAN Cédric, 2009

Référence à utiliser : JACQUELIN, S. (2011) – Diagnostic socio-économique du site Natura 2000 du massif de Chizé-Aulnay (FR5400450). Poitiers, 2011, 88 pages



Sommaire

MAITRISE D’OUVRAGE ET REDACTEURS	1
INTRODUCTION GENERALE	4
NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE	5
I/ Natura 2000 : le réseau de site européen	5
II/ Natura 2000 en Europe	5
III/ Natura 2000 en Poitou-Charentes	6
FICHE D’IDENTITE DU SITE	7
DONNEES ADMINISTRATIVES	8
DEMOGRAPHIE	9
URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	12
I/ Documents d’urbanisme	12
II/ Evolution des logements	12
III/ Infrastructures et axes de communication	15
IV/ Plans et programmes territoriaux	17
IV.1/ La gestion et la protection de la ressource en eau	17
IV.2/ Le Pôle d’Excellence Rurale (PER)	19
V/ Grands projets d’aménagement	20
V.1/ La Zone de Développement Eolien du Haut Val de Sèvre.....	20
V.2/ La Zone de Développement Eolien du Cœur du Poitou.....	22
ZONAGES PRE-EXISTANTS	24
I/ Zonages environnementaux	24
I.1/ La Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d’Argenson.....	24
I.2/ Les Zones Naturelles d’Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF).....	27
I.3/ Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	27
I.4/ Les zones Natura 2000	28
II/ Sites classés	31
III/ Risques naturels et technologiques	31
ACTIVITES ECONOMIQUES ET ACTEURS	32
I/ La sylviculture	32
I.1/ La sylviculture en Poitou-Charentes.....	32
I.2/ La sylviculture sur le Massif forestier de Chizé-Aulnay	33
I.3/ Le dépérissement du hêtre	44

I.4/ Les conséquences des tempêtes de 1999	44
I.5/ Les gestionnaires des forêts du site Natura 2000	46
II/ L'agriculture.....	48
II.1/ L'agriculture en Poitou-Charentes	48
II.2/ L'agriculture sur le Massif forestier de Chizé-Aulnay.....	50
II.3/ Le projet agro-environnemental du territoire « plaines et vallées du sud-est de Niort »	53
III/ Les commerces.....	55
IV/ L'extraction de matériaux de construction	56
ACTIVITES RECREATIVES	57
I/ La chasse.....	57
I.1/ Organisation	57
I.2/ Les associations de chasse	62
I.3/ Equipements.....	63
I.4/ L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).....	63
II/ Les sports et les loisirs.....	64
II.1/ Infrastructures et équipements sportifs	64
II.2/ Circuits de randonnées pédestres et équestres.....	64
II.3/ Accueil du public en forêt.....	65
III/ Le tourisme	67
II.1/ Les sites touristiques	67
II.2/ L'hébergement touristique	68
AUTRES ACTIVITES ET AUTRES ACTEURS	69
I/ La recherche scientifique.....	69
I.1 / Les structures de recherche	69
I.2/ Les études et les suivis réalisés à l'intérieur et a proximité du site Natura 2000	71
II/ Les associations naturalistes.....	76
III/ L'éducation à l'environnement	76
INTERACTIONS ENTRE LES HABITATS / LES ESPECES ET LES ACTIVITES HUMAINES	82
TABLE DES ILLUSTRATIONS	85
INDEX DES TABLEAUX.....	86
BIBLIOGRAPHIE	87

INTRODUCTION GENERALE

Le massif forestier de Chizé-Aulnay compte 16 366 ha et s'étend sur deux départements de la région Poitou-Charentes (Les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime). Il est constitué de six massifs forestiers de tailles variables, allant de quelques dizaines à quelques milliers d'hectares : Massif de Chizé, d'Aulnay, d'Ensigné, de Chef-Boutonne, du bois d'Availles et du bois de la Villedieu.

Il s'agit d'un vaste ensemble forestier, relique de l'antique Sylve d'Argenson, développé sur des calcaires durs de l'époque Jurassique et constitué d'unités séparées par des espaces à vocation agricole. Le site a été inventorié en 1985 au titre des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Forestier (ZNIEFF) en raison de son patrimoine biologique remarquable. Plusieurs espèces d'Intérêt Communautaire ont été par ailleurs recensées sur le site en 1995, ce qui a conduit à sa proposition en Site d'Importance Communautaire (pSIC) en 2002 au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore ».

Le massif forestier de Chizé-Aulnay était classé en Site d'Importance Communautaire (SIC) depuis 2002, et fait partie du réseau Européen Natura 2000 en tant que Zone Spéciale de Conservation (ZSC) depuis le 13 avril 2007. Le diagnostic écologique répertorie trois habitats d'Intérêt Communautaire : fourrés arbustifs à Genévriers, lisières et pelouses xéro-thermophiles, riches en plantes d'origine méditerranéenne en limite de leur aire de répartition vers le nord. De plus, de nombreuses espèces animales d'intérêt communautaire sont également présentes sur ce site : 19 espèces de mammifères (principalement des chiroptères), 6 espèces nicheuses d'oiseaux (principalement des rapaces), 4 espèces de reptiles, 5 espèces d'amphibiens, plusieurs espèces d'insectes et une quinzaine d'espèces végétales protégées au niveau national ou régional.

Le présent document constitue un inventaire des activités humaines ayant un effet, ou pouvant potentiellement impacter, l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000, dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB).

NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

I/ NATURA 2000 : LE RESEAU DE SITE EUROPEEN

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Union Européenne. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'Intérêt communautaire. Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux dite « Directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « Directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives, sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

II/ NATURA 2000 EN EUROPE

En 2008, le réseau Européen de sites Natura 2000 comprend 26 304 sites pour les deux directives (CTE, juillet 2007) :

- 21 474 sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la Directive Habitats, soit 62 687 000 ha. Ils couvrent 12,8% de la surface terrestre de l'Union Européenne,
- 4 830 sites en ZPS au titre de la Directive Oiseaux, soit 48 657 100 ha. Ils couvrent 10% de la surface terrestre de l'Union Européenne.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnées dans les directives. Chacun les retranscrit en droit national et doit désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. L'application de Natura 2000 répond aux engagements internationaux de la France, confirmés par les discours de ses dirigeants français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

III/ NATURA 2000 EN POITOU-CHARENTES

Les préfets de la région Poitou-Charentes ont actuellement transmis au Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable 57 propositions de sites d'intérêt communautaire au titre de la directive "Habitats" et 22 ZPS au titre de la directive "Oiseaux".

41 sites sont déjà dotés d'un document d'objectifs (DOCOB) validé dont 18 en Charente-maritime pour toute ou partie :

- 13 Sites d'Importance Communautaire (SIC) :
 - FR5400425 « Ile de Ré : dunes et forêts littorales » (17)
 - FR5400429 « Marais de Rochefort » (17)
 - FR5400433 « Dunes et forêts littorales de l'île d'Oléron » (17)
 - FR5400435 « Chaumes de Sèchebec » (17)
 - FR5400438 « Marais et falaises des coteaux de Gironde » (17)
 - FR5400446 « Marais Poitevin » (17/79)
 - FR5400465 « Landes de Cadeuil » (17)
 - FR5400471 « Carrières de Saint-Savinien » (17)
 - FR5400472 « Moyenne vallée de la Charente et Seignes et Coran » (16/17)
 - FR5400473 « Vallée de l'Antenne » (16/17)
 - FR5402001 « Carrière de l'Enfer » (17)
 - FR5402002 « Carrière de Fief de Foye » (17)
 - FR5402003 « Carrières de Bellevue » (17)

- 5 Zones de Protection Spéciales (ZPS) :
 - FR5410100 « Marais Poitevin » (17/79)
 - FR5410013 « Anse de Fouras, Baie d'Yves, Marais de Rochefort » (17)
 - FR5412011 « Estuaire de Gironde : marais de la rive nord » (17)
 - FR5412005 « Moyenne vallée de la Charente et Seignes » (16/17)
 - FR5412024 « Plaine de Néré à Bresdon » (17)

FICHE D'IDENTITE DU SITE

Nom officiel : Massif forestier de Chizé-Aulnay

Date de la transmission de la proposition de Site d'Importance Communautaire (SIC) : 2002

Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE : non

Désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune et Flore » 92/43/CEE : oui

Numéro officiel : FR5400450

Localisation régionale : Poitou-Charentes (54)

Localisation départementale : Deux-Sèvres (79) et Charente-Maritime (17)

Superficie officielle (FSD) au titre de la Directive européenne « Habitats, Faune et Flore » : 17 357 ha

Préfet coordinateur : Préfet des Deux-Sèvres

Président du Comité de Pilotage désigné pendant la période d'élaboration du DOCOB : Préfet des Deux-Sèvres

Structure porteuse : Etat français

Opérateur : Office National des Forêts

Prestataires techniques : Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE)

DONNEES ADMINISTRATIVES

Le site Natura 2000 du « Massif forestier de Chizé-Aulnay s'étend sur la région administrative Poitou-Charentes. Les **37 communes** du site font partie du département des Deux-Sèvres (19) et du département de la Charente-Maritime (18). 3 sont propriétaires de forêts.

Plusieurs structures d'intercommunalités sont recensées sur le périmètre désigné du site Natura 2000 :

- 2 Pays : le **Pays Mellois** et le **Pays des Vals de Saintonge**,
- 5 communautés de communes :
 - Communauté de communes du **Cœur du Poitou** (79),
 - Communauté de communes **Plaine de Courance** (79),
 - Communauté de communes du **Val de Boutonne** (79),
 - Communauté de communes du **canton d'Aulnay-de-Saintonge** (17),
 - Communauté de communes du **Canton de Loulay** (17).

Trois administrations ont un rôle clef dans la gestion et la vie du site Natura 2000 :

- La **Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Poitou-Charentes**. Cette nouvelle direction régionale, en place depuis le 9 janvier 2010, regroupe la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), la Direction Régionale de l'Équipement (DRE) et une partie de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE). La DREAL Poitou-Charentes est le maître d'ouvrage de la mise en œuvre du programme Natura 2000 sur le massif forestier de Chizé-Aulnay.
- Le **Conseil Général des Deux-Sèvres (CG 79)**. Il est propriétaire du site du Zoodyssée¹ sur la commune de Villiers en Bois depuis 2003. Avec le lac de Cébron et l'Institut Francophone de Formation au Cinéma Animalier de Ménigoute (IFFCAM), le Zoodyssée constituent les pôles « Sciences et Nature » du département. Le Conseil général est à l'origine du projet « Deux-Sèvres, Pôle International de la Biodiversité », labellisé Pôle d'Excellence Rurale (PER) en 2010.
- Le **Conseil Général de Charente-Maritime (CG 17)**. Propriétaire de l'Asinerie de Dampierre sur Boutonne, le département participe activement à travers un réseau de 14 « Pôles Nature » répartis sur l'ensemble du département à la connaissance de son patrimoine et de sa culture.

1 : Cf Chapitres « Activités récréatives » et « Recherche scientifique »

DEMOGRAPHIE

Le site Natura 2000 du Massif forestier de Chizé-Aulnay s'étend sur 37 communes (19 en Deux-Sèvres et 18 en Charente-maritime), dont 35 comptent moins de 1 000 habitants. La densité moyenne sur l'ensemble des communes est faible. Elle atteint 23 habitants/km² (zones hors Natura 2000 incluses).

Les communes du site, principalement rurales, ont connu une forte **déprise entre les années 1962 et 2006**. La population totale comptait 13 682 habitants en 2006, soit 2 433 habitants en moins depuis 1962 (- 15 %). Si on considère les deux parties départementales, on constate que de 1962 à 2006, la portion deux-sévrienne du site a perdu 454 habitants (soit - 5,3%), tandis que la portion Charente-Maritime en a perdu 1 979 (soit - 26 %).

Mais depuis quelques années, un **léger accroissement de la population se produit**, puisqu'en 2008 les communes du site Natura 2000 comptaient 13 812 habitants (soit + 0,9 % depuis 2006). Ainsi, entre 2006 et 2008, la portion deux-sévrienne du site a regagné 108 habitants (soit + 1,3 %), tandis que la portion Charente-Maritime a regagné 14 habitants (soit + 0,2 %).

Seules trois communes, toutes localisées dans la partie deux-sévrienne, **semblent montrer un accroissement de leur population depuis 1962**. Il s'agit de **Beauvoir-sur-Niort (+ 56 %)**, de **Marigny (+ 39 %)** et des **Fosses (+ 5 %)**. Les zones d'expansion démographique sont donc principalement situées au nord de la forêt de Chizé.

Les densités inter communales sont très variables. **Trois communes montrent des densités comprises entre 100 et 49 habitants/km² (La villedieu, Beauvoirt-sur-Niort et Aulnay)**, tandis que les 34 autres montrent des densités comprises entre 45 et 6 habitants/km².

Il est à noter que le site Natura 2000, constitué à 77 % de forêts et de boisements, semble peu impacté par les fluctuations des niveaux de population. En effet, près de 99 % de la population est localisée en périphérie du site, puisque la **seule ville située à l'intérieur du périmètre désigné, Villiers-en-Bois, comptait 161 habitants** au 1^{er} janvier 2011 (soit 9 habitants/km²).

Tableau 1 : Populations légales des communes situées dans la partie deux-sévrienne du site Natura 2000²

	Communes	recensement 1962	tendance 1962-2006	Population légale 2009 (recensement 2006)	Population légale 2011 (recensement 2008)	Tendance 2006-2008
Deux-Sèvres	Asnières-en-Poitou	364	↘	206	202	↘
	Aubigné	393	↘	212	214	↗
	Beauvoir-sur-Niort	1 096	↗	1 634	1 711	↗
	Belleville	131	↘	106	115	↗
	Boisserolles	90	↘	50	54	↗
	Brieuil-sur-Chizé	93	↘	117	125	↗
	chizé	852	↗	972	956	↘
	Couture-d'Argenson	579	↘	412	420	↗
	Ensigné	412	↘	277	280	↗
	Les Fosses	358	↗	412	433	↗
	La Foye Monjault	746	↗	756	755	↘
	Marigny	657	↗	903	917	↗
	Paizay-le-Chapt	476	↘	264	268	↗
	Prissé-la-Charrière	663	↘	613	616	↗
	Secondigné-sur-Belle	707	↘	526	542	↗
	Le Vert	224	↘	134	133	↘
	Villemain	326	↘	183	181	↘
	Villiers-en-Bois	141	↗	164	161	↘
	Villiers-sur-Chizé	250	↘	163	165	↗
Total	8 558	- 5,3 %	8 104	8 248	+ 1,3 %	

2 : histoire des populations de 1962 à 2008, résultats des recensements 2006 (populations légales 2009) et 2008 (populations légales 2011), INSEE

Tableau 2 : Populations légales des communes situées dans la partie Charente-Maritime du site Natura 2000³

	Communes	recensement 1962	tendance 1962-2006	Population légale 2009 (recensement 2006)	Population légale 2011 (recensement 2008)	Tendance 2006-2008
Charente-Maritime	La Villedieu	416	↘	232	228	↘
	Aulnay	1 580	↘	1 501	1 506	↗
	Blanzay-sur-Boutonne	145	↘	95	98	↗
	Chives	566	↘	378	374	↘
	Contré	225	↘	151	141	↘
	Dampierre-sur-Boutonne	428	↘	304	304	→
	Les Eduts	71	↘	67	67	→
	Fontaine-Chalendray	458	↘	247	238	↘
	Néré	1056	↘	754	756	↗
	Romazière	155	↘	68	70	↗
	Saint-George-de-Longuepierre	288	↘	228	228	→
	Saint-Mandé-sur-Brédoire	464	↘	326	323	↘
	Saint-Séverin-sur-Boutonne	190	↘	126	129	↗
	Saignes	170	↘	68	67	↘
	Seigné	144	↘	105	104	↘
	Villeneuve-la-Comtesse	864	↘	709	713	↗
	Villiers-Couture	187	↘	157	153	↘
Vinax	150	↘	62	65	↗	
	Total	7 557	- 26,2 %	5 578	5 564	+ 0,2 %

3 : Histoire des populations de 1962 à 2008, résultats des recensements 2006 (populations légales 2009) et 2008 (populations légales 2011), INSEE

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

I/ DOCUMENTS D'URBANISME

Au 1^{er} juin 2010, 18 documents d'urbanismes sont répertoriés sur les 37 communes du site Natura 2000 :

En Deux-Sèvres :

- **2 Cartes Communales prescrites (CC)** : Belleville et Paizay-le-Chapt,
- **7 Cartes Communales approuvées** : La Foye Monjault, Prisse-la-Charrière, Les Fosses (8 oct. 2003) , Secondigné-sur-Belle, Chizé (3 dec. 2004), Aubigné et Couture-d'Argenson,
- **2 Plans Locaux d'Urbanisme approuvé (PLU)** : Beauvoir-sur-Niort (21 avr. 2005), Marigny (7 nov. 1999),
- **1 Plan d'Occupation des Sols en révision (POS)** : Marigny.
- **1 Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT)** : Pays Mellois . Au 21 janvier 2010, le périmètre de SCOT était arrêté sur les communes du Pays Mellois (5 communautés de communes, 78 communes en Deux-Sèvres), cependant, la phase d'élaboration du projet de SCOT n'est pas encore programmée.

En Charente-maritime :

- **2 POS ou PLU en révision** : Villeneuve-la-Comtesse et Aulnay,
- **1 PLU en élaboration** : Saint Mandé-sur-Brédoire,
- **1 POS ou PLU approuvé** : Néré,
- **1 SCOT** : Pays des Vals de Saintonge. Il est en cours d'élaboration. La consultation des élus locaux et des habitants est en cours.

II/ EVOLUTION DES LOGEMENTS

En dépit de la faible augmentation de leur population (hormis Beauvoirt-sur-Niort, Marigny et les Fosses), les communes du site Natura 2000 s'urbanisent. Les chiffres de l'INSEE montrent un accroissement global de 28 % du nombre de logements depuis 1975.

Ainsi entre 1975 et 2007, la partie deux-sévrienne du site a gagné 536 logements (+ 18,9 %) et la partie Charente-Maritime 1 077 logements (+ 37 %).

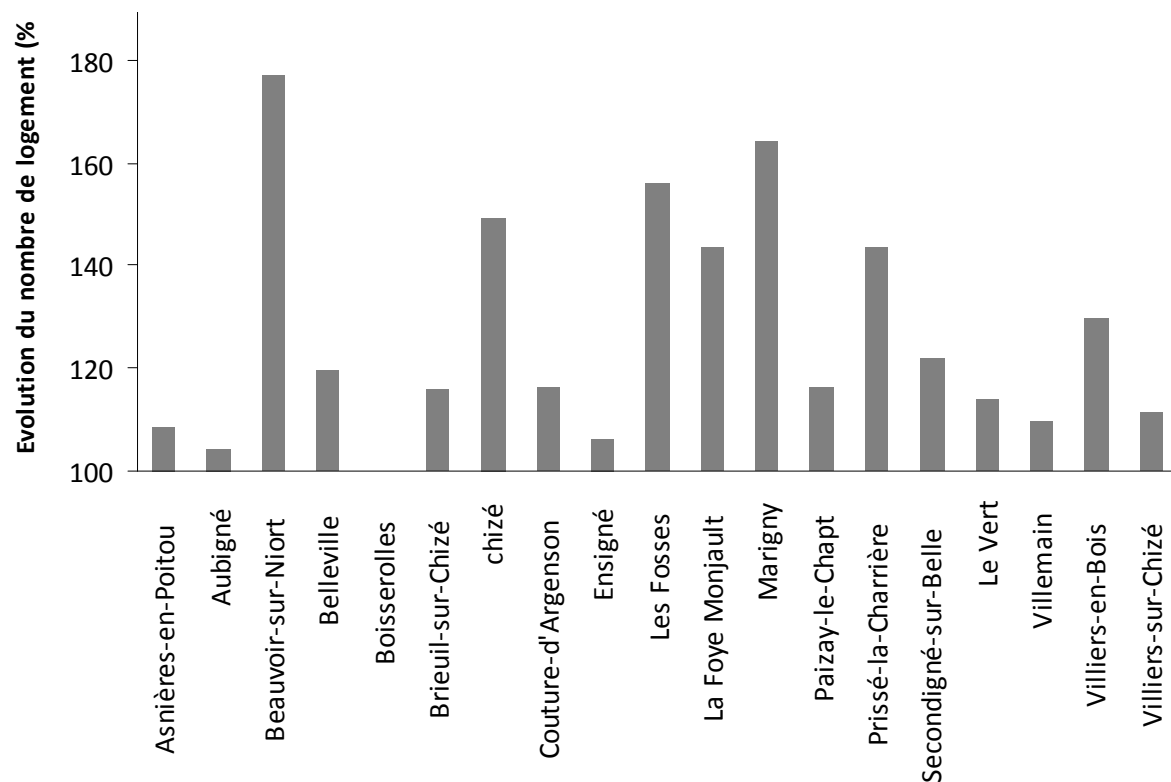


Figure 1 : Evolution du nombre de logements pour la partie deux-sévrienne du site Natura 2000 pour la période 1975-2007⁴

7 communes montrent une forte augmentation du nombre de logements sur la période 1975 - 2007 :

- en Deux-Sèvres : **Beauvoir-sur-Niort** (+ 77 %), **Marigny** (+ 64 %), **les Fosses** (+ 56 %), **Chizé** (+ 49 %), **la Foye Monjault** (+ 44 %) et **Prissé-la-Charrière** (+ 43 %),
- en Charente-Maritime : **Aulnay** (+ 42 %).

⁴ : l'évolution du nombre de logements est basée sur le nombre initial de logements de chaque commune pour l'année 1975 (chiffre de base = 100%). L'évolution correspond à une diminution/augmentation de ce pourcentage. Exemple : 110% correspond à une progression de + 10 % du nombre de logements de 1975 à 2007 (calculs basés sur des données INSEE).

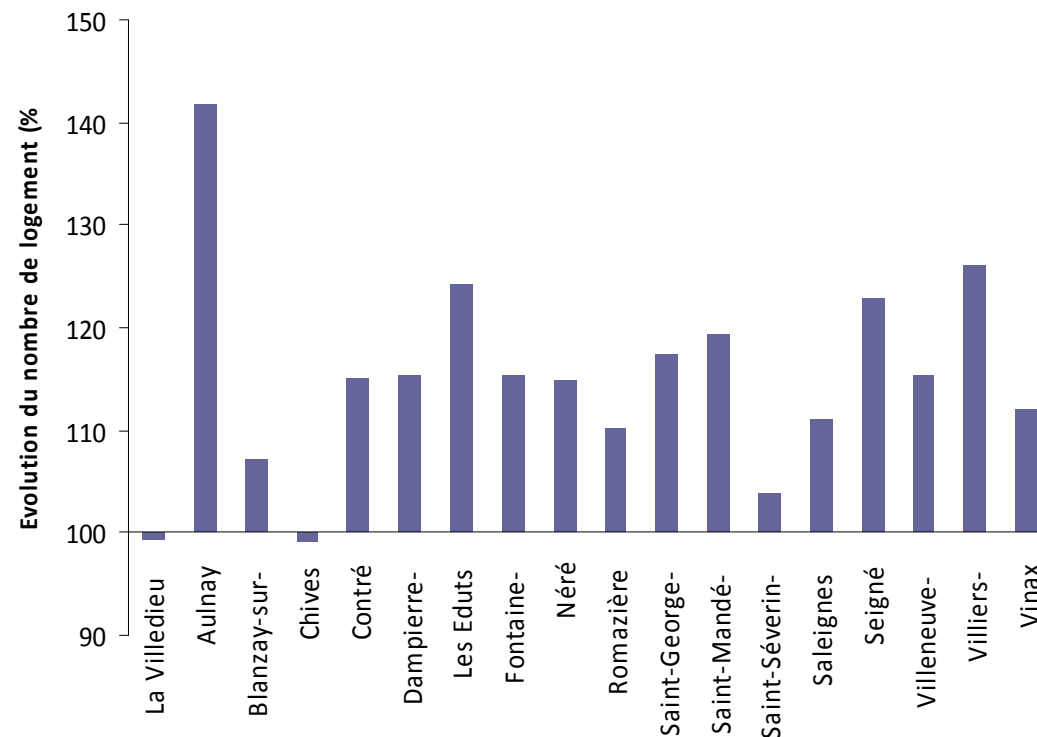


Figure 2 : Evolution du nombre de logements pour la partie Charente –Maritime du site Natura 2000 pour la période 1975-2000

Cependant, une seule ville est située dans le périmètre désigné du site. Les quelques zones urbaines couvrent environ 114 ha, soit à peine 0,63 % du site. Le **Massif forestier de Chizé-Aulna est donc très peu urbanisé**. Néanmoins, depuis 1975 Villiers-en-Bois a tout de même élargi son parc de 16 logements (soit + 30 %).

III/ INFRASTRUCTURES ET AXES DE COMMUNICATION

Les grandes infrastructures sont inexistantes sur le site Natura 2000. Seuls sont recensés quelques ponts.

Une autoroute (A10) borde le site Natura 2000 sur sa partie sud-ouest. Quelques départementales traversent l'ensemble du site. Le réseau de routes forestières est peu dense, et se retrouve essentiellement dans les forêts domaniales. Les autres massifs sont parcourus par de nombreux chemins et sentiers forestiers, et sont bordés par des routes et des chemins communaux.

Il est à noter qu'une grande partie des routes forestières des forêts domaniales sont fermées à la circulation automobile, leur accès est réservé aux exploitants/ouvriers forestiers et aux agents de l'ONF. De plus, la RBI étant clôturée, les routes sont y peu fréquentées. Seuls les équipes du CNRS, les personnels et les visiteurs du Zoodysée, ainsi que les agents de l'ONCFS et de l'ONF peuvent y circuler.

Le maillage routier et la fréquentation, sont donc globalement assez faibles compte tenu de la large superficie du site Natura 2000 (17 000 ha).

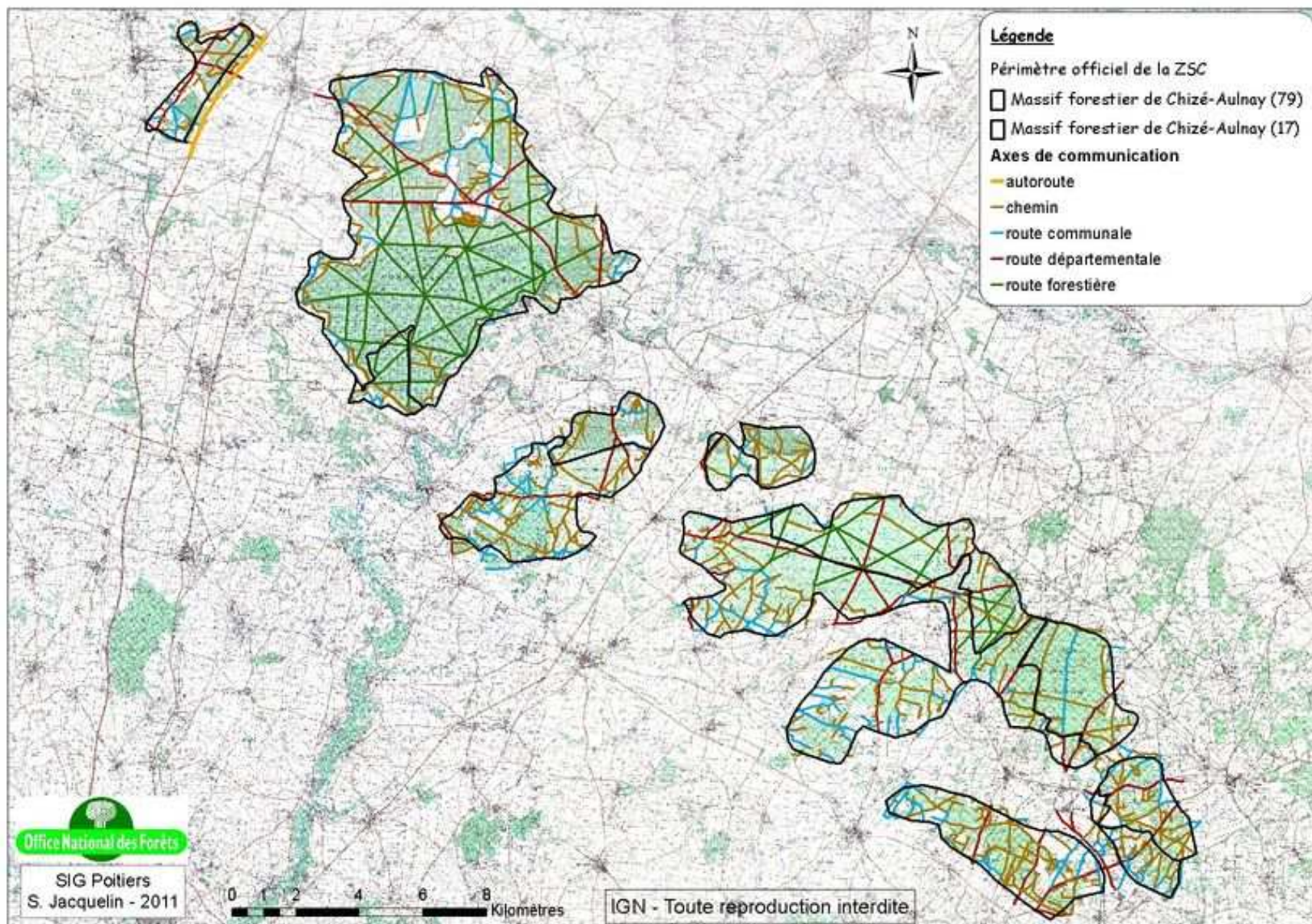


Figure 3 : Axes de communication traversant le site Natura 2000

IV/ PLANS ET PROGRAMMES TERRITORIAUX

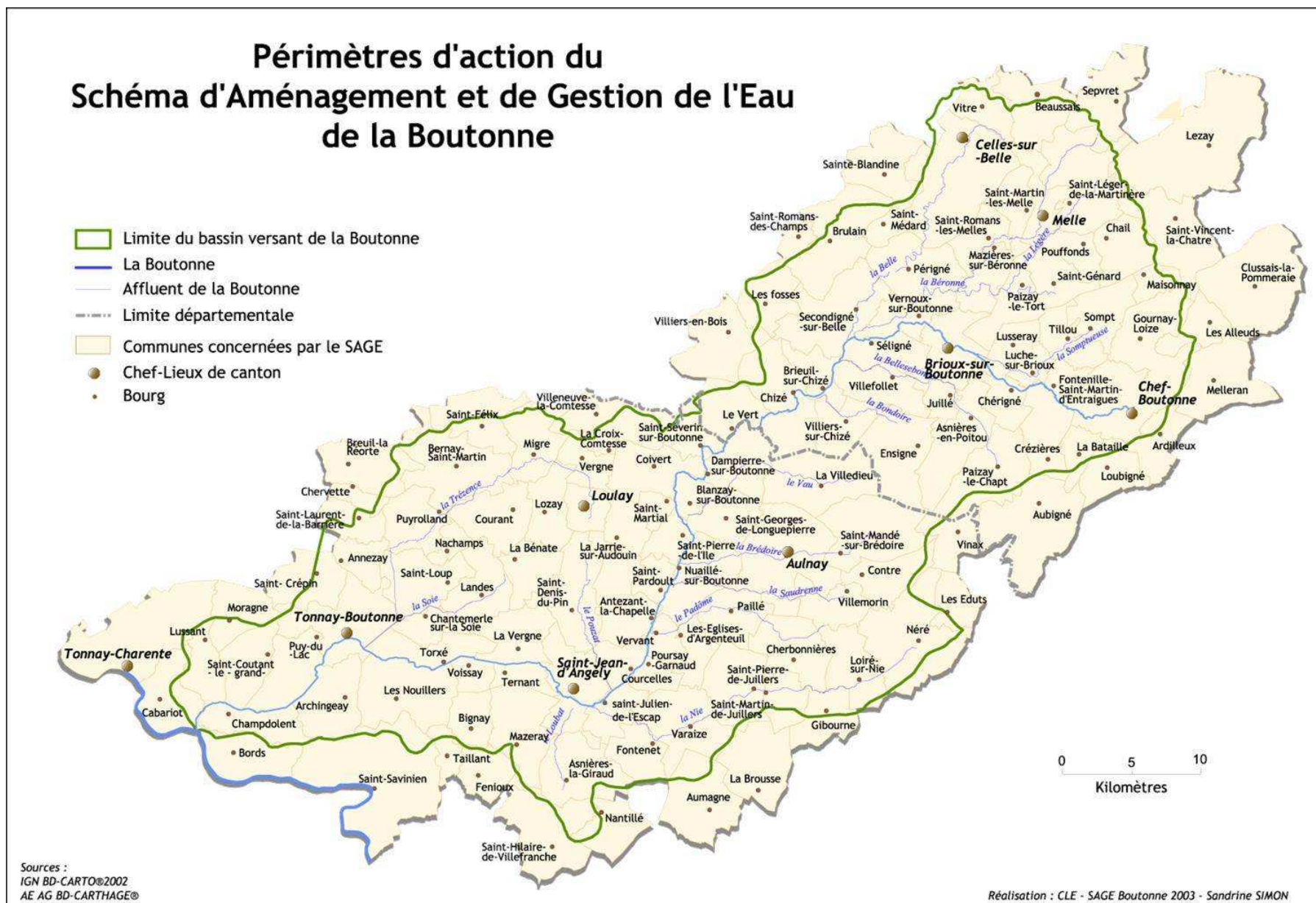
IV.1/ LA GESTION ET LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (ou SDAGE) est un document de planification qui donne les principales orientations permettant de gérer la ressource en eau sur son périmètre d'action. Elaboré par le comité du bassin hydrographique concerné, il est ensuite approuvé par le préfet. Il se décline en plusieurs Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (ou SAGE) qui correspondent aux bassins versants de plusieurs rivières. 2 SAGE sont répertoriés sur le territoire du site Natura 2000 : le SAGE Sèvre niortaise et Marais Poitevin et le SAGE Boutonne.

Le SAGE Sèvre niortaise et Marais Poitevin s'étend sur la partie nord-ouest du site Natura 2000. Il fait partie du **bassin hydrographique Loire-Bretagne** et est en cours d'élaboration depuis 1998. 12 enjeux majeurs ont été identifiés : la définition de seuils de qualité à atteindre en 2015, l'amélioration de la qualité de l'eau en faisant évoluer les pratiques agricoles et non agricoles, l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'assainissement, la préservation et la mise en valeur des milieux naturels aquatiques, la définition des seuils d'objectifs et de crise sur les cours d'eau, le Marais Poitevin et les nappes souterraines, l'amélioration de la connaissance quantitative des ressources, le développement des pratiques et des techniques permettant de réaliser des économies d'eau, la diversification des ressources, l'amélioration de la gestion des étiages, le renforcement de la prévention contre les inondations, le renforcement de la prévision des crues et des inondations et l'amélioration de la protection contre les crues. La structure porteuse est l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise (IIBSN). **Ce SAGE concerne 1 commune en Charente-Maritime** : Villeneuve-la-Comtesse et **9 communes dans les Deux-Sèvres** : Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Chizé (en partie), Les Fosses, La Foye-Monjault, Marigny, Prisse-la-Charrière et Le Vert.

Le **SAGE Boutonne** s'étend sur la partie sud-est du site Natura 2000 et fait partie du **bassin hydrographique Adour-Garonne**. Elaboré entre 1999 et 2008, il a été approuvé le 29 décembre 2008. La structure porteuse est le Syndicat mixte de la Boutonne. Les 6 priorités du projet sont de restaurer les débits d'étiage sur la Boutonne et ses affluents, de préserver la qualité de la nappe captive du Lias pour l'alimentation en eau potable, de se concentrer sur la répartition des efforts de réduction des pollutions d'origines agricoles dans les nappes libres et les cours d'eau (d'origine domestiques sur la Boutonne et la Nie, d'origines industrielles sur la Légère), de préserver et restaurer les écosystèmes aquatiques, de limiter les risques d'inondation sur la Boutonne Amont et Moyenne et d'accompagner la régulation des écoulements en situation normale, de crue et d'étiage sur la Boutonne moyenne, à l'aide d'une gestion commune des ouvrages hydrauliques. Le SAGE Boutonne est actuellement en cours de révision. Il **concerne 12 communes en Charente-Maritime** (Aulnay, Blanzay-sur-Boutonne, Contré, Dampierre-sur-Boutonne, Les Eduts, Néré, Saint-George-de-Longuepierre, Saint-Mandé-sur-Brédoire, Saint-Séverin-sur-Boutonne, La Villedieu, Villeneuve-la-Comtesse et Vinax) et **11 communes dans les Deux-Sèvres** (Asnière-en-Poitou, Aubigné, Ensigné, Brieuil-sur-Chizé, Chizé, Les Fosses, Secondigné-sur-Belle, Le Vert, Paizay-le Chapt, Villiers-en-Bois et Villiers-sur-Chizé).

Figure 4 : Périmètre d'action du SAGE Boutonne



IV.2/ LE POLE D'EXCELLENCE RURALE (PER)

La procédure des pôles d'excellence rurale vise à aider des projets de développement économique situés, soit en zone de revitalisation rurale, soit en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants. Les projets sont déposés par des structures intercommunales, devant réunir des partenariats entre maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'ouvrage privés.

En 2005, un appel à projet s'est donc déroulé, ouvert à quatre thématiques :

- La promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques,
- La valorisation et la gestion des bio-ressources,
- L'offre de services et l'accueil de nouvelles populations,
- L'excellence pour les productions agricoles, industrielles, artisanales et de services localisés.

379 PER (1^{ère} génération) ont ainsi été labellisés entre juin et décembre 2006. 24 projets concernent la région en Poitou-Charentes (11 lors de la première vague de juin 2006 et 13 lors de la deuxième vague de décembre 2006) : 6 en Charente, 6 en Charente-Maritime, 7 dans la Vienne et 5 en Deux-Sèvres.

Fort de ce succès, un deuxième appel à projet a été lancé en 2009 ouvert à 3 thématiques :

- Développer les activités économiques et valoriser les atouts des territoires ruraux,
- Faciliter la vie quotidienne des populations rurales,
- Organiser et animer les territoires afin d'assurer la complémentarité des espaces.

115 projets (2^{ème} génération) ont été validés dans une première vague en juin 2010, dont 6 en Poitou-Charentes (2 en Charente, 1 en Charente-Maritime, 2 dans la Vienne et 1 en Deux-Sèvres), portant le nombre de PER de la région à 30.

Le projet du Conseil Général des Deux-Sèvres, intitulé « Deux-Sèvres Pôle International de la Biodiversité », concerne deux structures implantées en forêt de Chizé : le CNRS et le Zoodysée. Le but de ce PER est d'accompagner, en créant les équipements adéquats, le développement d'une démarche engagée pour protéger la biodiversité naturelle des plaines agricoles, et plus particulièrement, les espèces protégées d'oiseaux de plaine comme l'Outarde canepetière. Il s'agit de prendre en compte, d'une part, la préservation et le développement de la biodiversité, et d'autre part, la viabilité économique des activités agricoles. La démarche reposera également sur la présentation au public du travail de recherche fondamentale et appliquée, afin de renforcer l'implication citoyenne et développer un partenariat avec les acteurs de l'éco-tourisme. La mise en œuvre du PER reposera sur la réalisation de 3 équipements composant une même opération : un centre d'élevage pour la préservation des oiseaux de plaine, un équipement pédagogique pour l'éducation à l'environnement et un espace ouvert d'interprétation de la biodiversité.



V/ GRANDS PROJETS D'AMENAGEMENT

V.1/ LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DU HAUT VAL DE SEVRE.

Un projet de Développement Eolien existe au nord du site Natura 2000. Elaboré par le Pays du Haut Val de Sèvre, il sera localisé au nord-est de la commune de beauvoir-sur-Niort. Une étude pour la mise en place d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) est en cours. Elle a pour but de déterminer le potentiel éolien de la zone cible, d'évaluer les possibilités de raccordement aux réseaux électriques ainsi que les contraintes techniques. Un des points majeurs, sera la préservation des paysages, de la biodiversité, des monuments historiques, des sites remarquables et protégés, ainsi que du patrimoine archéologique local.

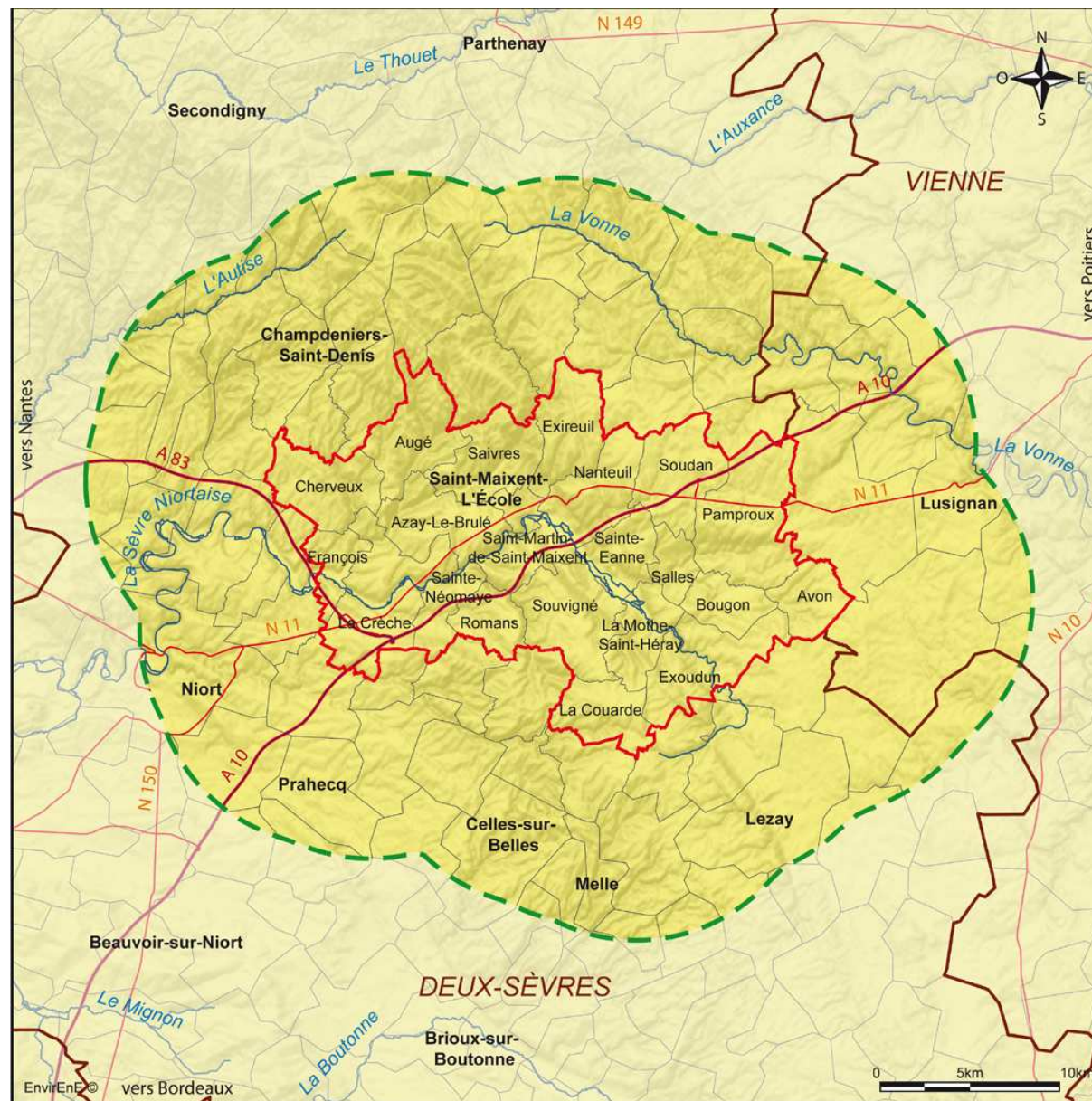
Les secteurs en réflexion ont été présentés lors d'une réunion publique le 27 septembre 2010. Ils concernent :

- 3 communes au sud ouest de Saint-Maixent-l'Ecole : La Crèche, Saint-Néomaye et Romans,
- 4 communes à l'est de Saint-Maixent-l'Ecole : Sainte-Eanne, Soudan, Pamproux et Salles.

Ce projet est susceptible d'impacter le site Natura 2000, même s'il est situé en dehors de son périmètre officiel.

Figure 5 : Projet de Zone de Développement Eolien localisé à proximité du site Natura 2000 « Massif forestier de Chizé-Aulnay »⁵

- LÉGENDE**
- ▭ Périmètre de réflexion de la Z.D.E
 - ▭ Périmètre d'étude élargi (10km)
 - ▭ Limites départementale
 - ▭ Limites communales
 - ▭ Cours d'eau
 - ▭ Autoroute
 - ▭ Route nationale



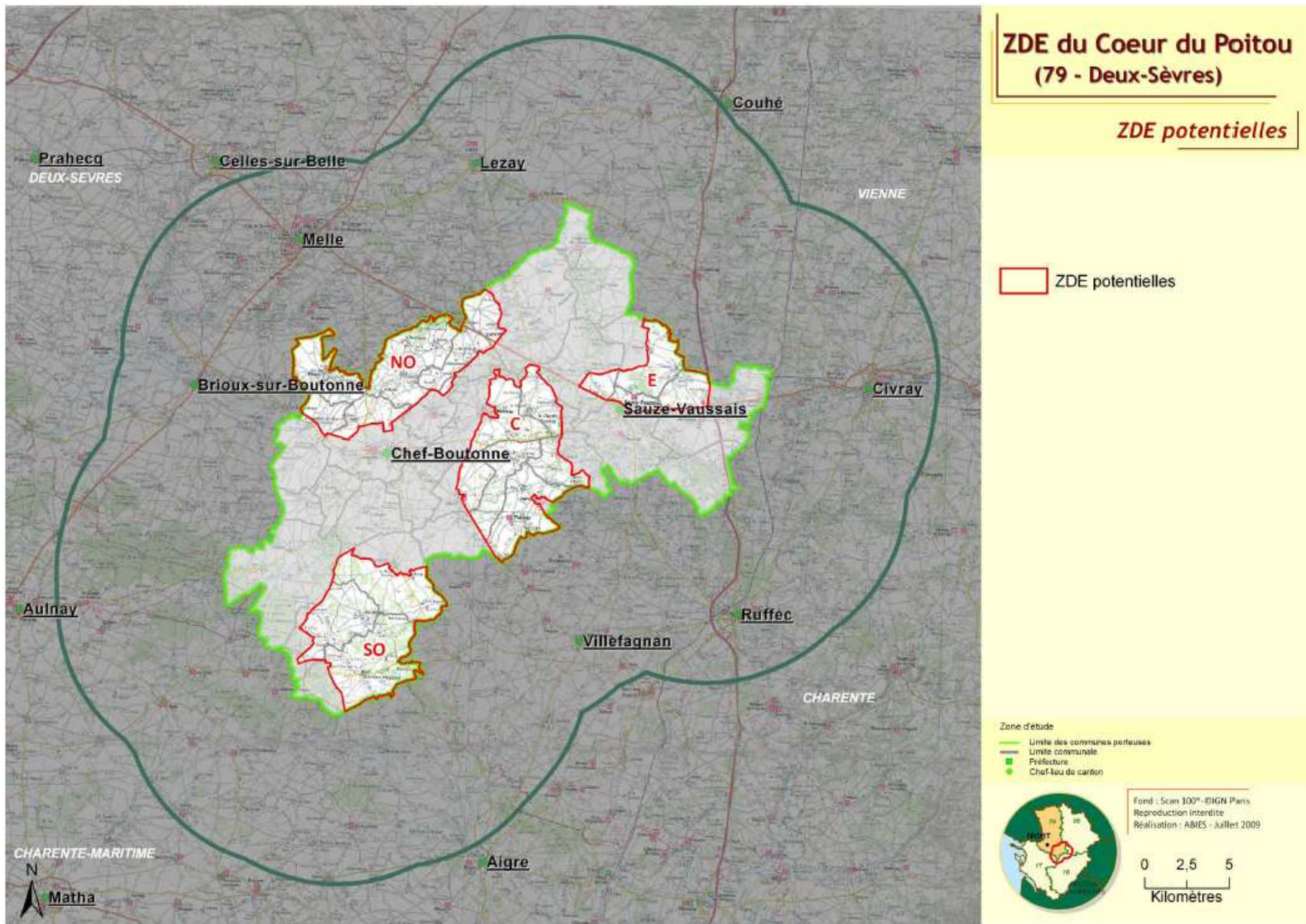
5 : Données et carte issues de la plaquette de présentation de la ZDE rédigée par le Pays du Haut Val de Sèvre.

V.2/ LA ZONE DE DEVELOPPEMENT EOLIEN DU CŒUR DU POITOU

Un autre projet de Développement Eolien est localisé à l'ouest du site Natura 2000. Elaboré par la Communauté de communes du Cœur du Poitou, il concerne les 27 communes de cette communauté de communes. 4 secteurs ont été définis en juillet 2009 : « secteur est (E) », « secteur nord-ouest (NO) », « secteur central (C) » et « secteur sud-ouest (SO) » (cf. carte page suivante). Le périmètre d'étude élargi du projet (+ 10 km autour des limites du territoire de la Communauté de communes) chevauche une portion du périmètre du site Natura 2000. Il intègre notamment la forêt de Chef-Boutonne qui fait partie de la forêt Domaniale d'Aulnay.

Seuls les secteurs « central » et « est » ont été approuvés par arrêté préfectoral le 3 mai 2010. Ils ne concernent pas le site Natura 2000. Les projets de parcs éoliens sont soumis à étude d'impact et évaluation d'incidence Natura 2000. Ces 2 études sont actuellement en cours sur le « secteur central ».

Ce projet de parc éolien est susceptible d'impacter le site Natura 2000, même s'il est situé en dehors de son périmètre officiel.



ZONAGES PRE-EXISTANTS

I/ ZONAGES ENVIRONNEMENTAUX

I.1/ LA RESERVE BIOLOGIQUE INTEGRALE DE LA SYLVE D'ARGENSON⁶

La **Réserve Biologique domaniale Intégrale (RBI) de la Sylve d'Argenson⁷** est la première grande RBI de plaine en France Métropolitaine. Elle couvre 2 579 ha. Il s'agit d'un espace forestier entièrement clôturé et soumis à une stricte réglementation. Cette RBI fait suite à la **Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) de Chizé**.

Le 5 novembre 1952, une convention provisoire est signée entre l'Administration des Eaux et Forêts et l'Armée de l'Air Américaine pour l'aménagement d'un dépôt de munitions en forêt domaniale de Chizé. 3 488 hectares sont mis à disposition de l'Armée américaine. Lors de l'occupation effective de la forêt et en particulier lorsque la clôture d'enceinte est édiflée, les services américains ne conservent que 2 606 ha. Entre 1954 et 1957, près de 500 personnes travaillent sur le camp, aussi bien des militaires américains que des civils français. En 1961, la mission de l'Armée de l'Air Américaine se termine et elle quitte le camp. Elle laisse ses installations au profit de l'Armée de Terre Américaine. Le 29 juin 1967, les installations utilisées par l'OTAN et les Forces Alliées sont remises aux autorités françaises. 2 600 ha sont mis à la disposition de l'Office National des Forêts pour constituer une réserve de chasse et environ 6 ha sont mis à disposition du Centre National de la Recherche Scientifique pour l'installation d'un Centre d'Etudes Biologiques des Animaux Sauvages.

Lors de la création du camp militaire américain et de la mise en place de la clôture, des sangliers et des chevreuils (les seuls subsistant dans la région) se retrouvent enfermés. En l'absence de chasse, la population de chevreuils augmente rapidement. **Le camp de Chizé devient alors une réserve dédiée au repeuplement du chevreuil⁸**. L'arrêté ministériel du 13 avril 1964 institue sur le site une Réserve de Chasse, classement renouvelé le 12 novembre 1973. Le 23 novembre 1973, l'arrêté ministériel constitue la Réserve Nationale de Chasse pour une durée de neuf ans à compter du 1er juillet 1972 et renouvelable par tacite reconduction. Cet arrêté a été modifié en 1980 pour préciser les nouveaux objectifs de la réserve nationale : la situation de la Réserve de Chizé est donc particulière. C'est une Réserve Nationale de Chasse et une Réserve de Chasse et de Faune Sauvage. Le Ministère de l'Environnement institue donc la **Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) de Chizé** en 1993. Elle couvre alors 2614ha et a pour but de protéger les populations d'oiseaux migrateurs, les milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées, de favoriser

6 : données extraites du « Livre de Chizé » de Caillaud Nadège (2000) et du « Plan de Gestion de la RBI de la Sylve d'Argenson » datant de 2004.

7 : Arrêté de création en date du 26 septembre 2006

8 : Convention du 20 novembre 1963 entre l'Administration des Domaines et le Conseil Supérieur de la Chasse

la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats et de contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux. Des expérimentations et des recherches sur la gestion des populations animales et du milieu forestier y sont menées. La pénétration et la circulation y sont réglementées. Les visites sont soumises à autorisation préalable et doivent être obligatoirement accompagnées.

En 2007, ce classement en RNCFS devient caduc et est remplacé par un classement en **Réserve Biologique Intégrale**. Il marque l'arrêt de toute exploitation forestière, hormis la sécurisation des axes de circulation. 2 579 ha y sont laissés en libre évolution. A l'intérieur de l'enclave clôturée certaines parcelles ne sont pas concernées par le statut RBI (chemin de ronde et emprise de la clôture, rond point des Ouillères, parcelle 189 (enclave de Paitout) et parcelle 142). La pénétration et la circulation sont réglementées. Les visites sont soumises à autorisation préalable et doivent être obligatoirement accompagnées. Le site est géré et dirigé par l'ONF. Des campagnes de prélèvement (chasse de régulation) sont organisées chaque année. Les suivis réalisés sur le chevreuil depuis 1978 permettent de fixer des quotas.

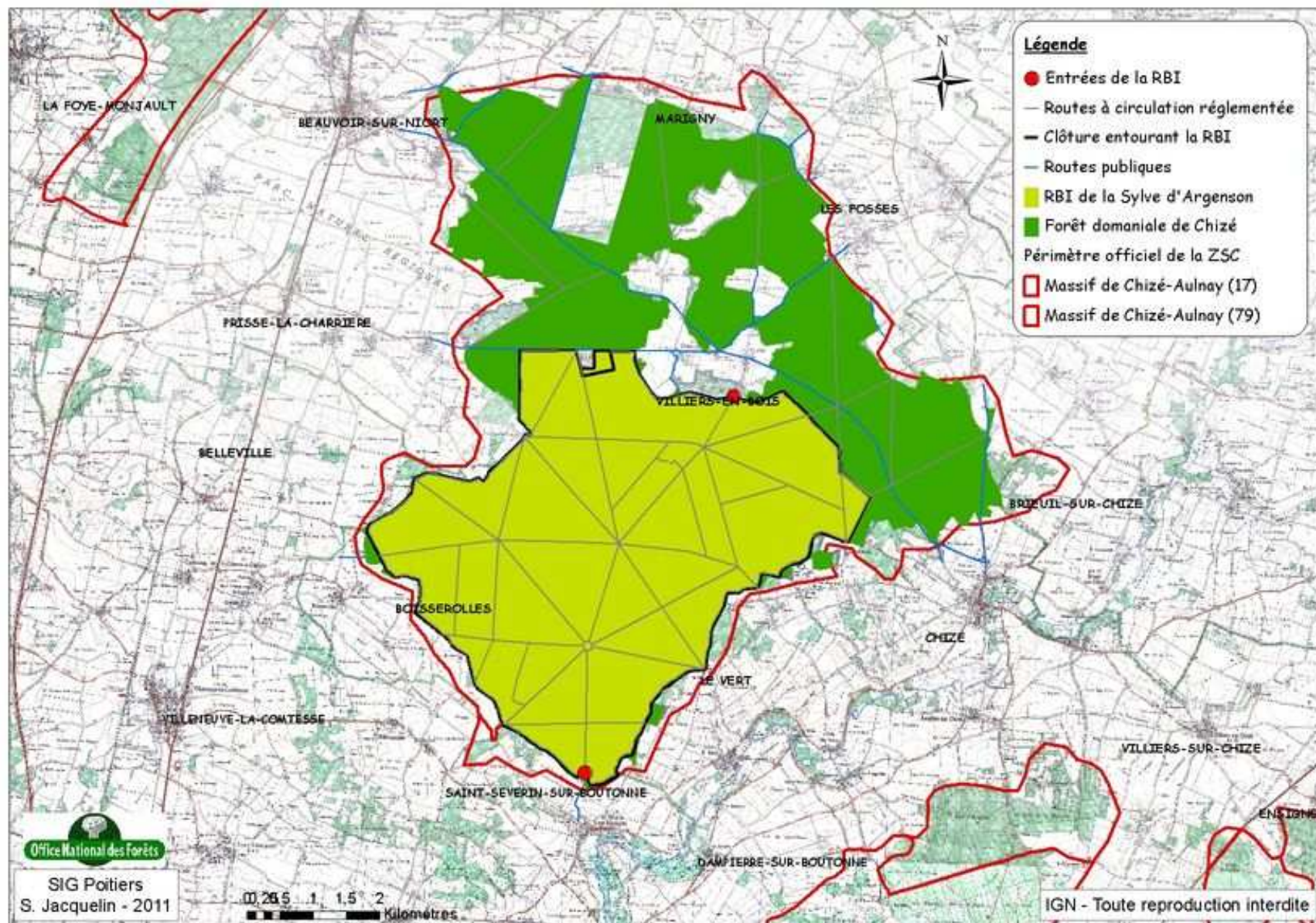
Le CNRS, l'ONCFS et le Zoodysée, à titre de partenaires conventionnés, mènent respectivement des activités scientifiques, techniques et pédagogiques sur le site :

- Objectifs scientifiques et techniques :
 - Etude l'évolution naturelle du hêtre en limite d'aire de distribution naturelle,
 - Etude du phénomène de dépérissement du hêtre et perspective pour son évolution naturelle,
 - Adapter les méthodes de sylviculture par rapport aux difficultés rencontrées par le hêtre sur Chizé,
 - Etudier l'évolution spontanée des écosystèmes forestiers,
 - Faire de Chizé un site pilote et un pôle d'expertise sur les problématiques de gestion sylvo-génétique en RBI,
 - Réaliser d'autres études spécialisées sur le site (en fonction de propositions des partenaires).

- Objectifs pédagogiques et d'accueil du public :
 - Conservation et / ou réorientation des publics fréquentant déjà le site,
 - Valorisation des activités réalisées au sein de la RBI,
 - Entretien des infrastructures existantes.

- Objectifs de conservation de la biodiversité :
 - Restauration de la naturalité des écosystèmes,
 - Elimination des essences envahissantes (si cela est possible techniquement et financièrement).

Figure 6 : Localisation de la Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson en forêt de Chizé



I.2/ LES ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE (ZNIEFF)⁹

L'inventaire ZNIEFF est un inventaire national du patrimoine naturel et constitue un outil de connaissance du patrimoine à l'échelle de la France. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe, mais est une aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis à vis du principe de la préservation du patrimoine naturel.

Cet inventaire différencie deux types de zones :

- Les **ZNIEFF de type 1** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne,
- Les **ZNIEFF de type 2** : concernent les grands ensembles naturels, riches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type 1 ponctuelles et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

Le site Natura 2000 du massif forestier de Chizé-Aulnay s'étend sur et à proximité de **cinq ZNIEFF** :

- 2 de type I : Massif forestier d'Aulnay et de Chef-Boutonne n°599 et Haute vallée de la Boutonne n°895,
- 3 de type II : Bois d'Availles et de la Villedieu n°356, Forêt d'Aulnay n°358 et Forêt Domaniale de Chizé n°419.

I.3/ LES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX (ZICO)¹⁰

L'inventaire ZICO s'est déroulé en 1992, et a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive « Oiseaux ». Il recense les zones les plus importantes pour la conservation des oiseaux de l'annexe 1 de la Directive, ainsi que les sites d'accueil d'oiseaux migrateurs d'importance internationale. Il constitue la première étape du processus pouvant conduire à la Désignation de Zones de Protection Spéciales ou ZPS.

Le site Natura 2000 « Massif forestier de Chizé-Aulnay » est situé à proximité de la ZICO de la « Plaine de Niort sud est ».

9 : données issues de la DREAL Poitou-Charentes

10 : données issues de la DREAL Poitou-Charentes

I.4/ LES ZONES NATURA 2000¹¹

Le site est situé à proximité de deux Zones de Protection Spéciale (ZPS) et d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC). Les ZPS ayant été désignées en Poitou-Charentes sur la base d'inventaires actualisés en 2000-2001, les contours de ces dernières prévalent sur ceux des ZICO initiales.

- **ZPS « Plaine de Néré à Bresdon » n° FR 541 2024** : Située en Charente-Maritime, elle s'étend sur 6 261 ha. Le site est constitué principalement de parcelles agricoles. Il s'agit d'une des huit zones de plaine à Outarde Canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS région Poitou-Charentes. C'est la principale zone de survivance de l'espèce en Charente-Maritime. Elle abrite près de 9 % des effectifs régionaux. Le site présente de fortes densités d'outardes canepetières nicheuses et de grands rassemblements automnaux. 5 espèces d'intérêt communautaire sont présentes, dont 4 atteignent des effectifs remarquables. De grands rassemblements post-nuptiaux d'Oedicnème criard sont par exemple recensés.
- **ZPS « Plaine de Niort sud est » n° FR 541 2007** : Située dans les Deux-Sèvres, elle s'étend sur 20 760 ha. Le site est constitué essentiellement de parcelles agricoles, dont une majorité en céréales. Il s'agit d'une des huit zones de plaine à Outarde Canepetière retenues comme majeures pour une désignation en ZPS région Poitou-Charentes. C'est l'une des quatre principales zones de survivance de l'espèce dans les Deux-Sèvres. Le site abrite près de 5 % des effectifs régionaux. 117 espèces d'intérêt communautaire sont présentes, dont 6 atteignant des effectifs remarquables.
- **ZSC « Vallée de la Boutonne » n° FR 540 0447** : Située en Deux-Sèvres (97 %), et en partie en Charente-maritime (3 %), elle s'étend sur 7 333ha. Le site est constitué par le réseau hydrographique primaire et secondaire de la haute vallée de la Boutonne, et par plusieurs de ses affluents (bassin de la Charente). Les habitats présents sont des ruisseaux et de petites rivières de plaine, ainsi que des ripisylves et des prairies naturelles humides morcelées par des cultures céréalières et des parcelles en populiculture. La vallée de la Boutonne abrite un cortège d'espèces animales et végétales d'intérêt communautaire inféodées aux cours d'eau planitaires possédant des eaux de bonne qualité : Loutre d'Europe, Cuivré des marais, Rosalie des Alpes, amphibiens, poissons, etc.

11 : données issues du portail internet du réseau Natura 2000

Figure 7 : Localisation des ZNIEFF et des ZICO à proximité du Massif forestier de Chizé-Aulnay

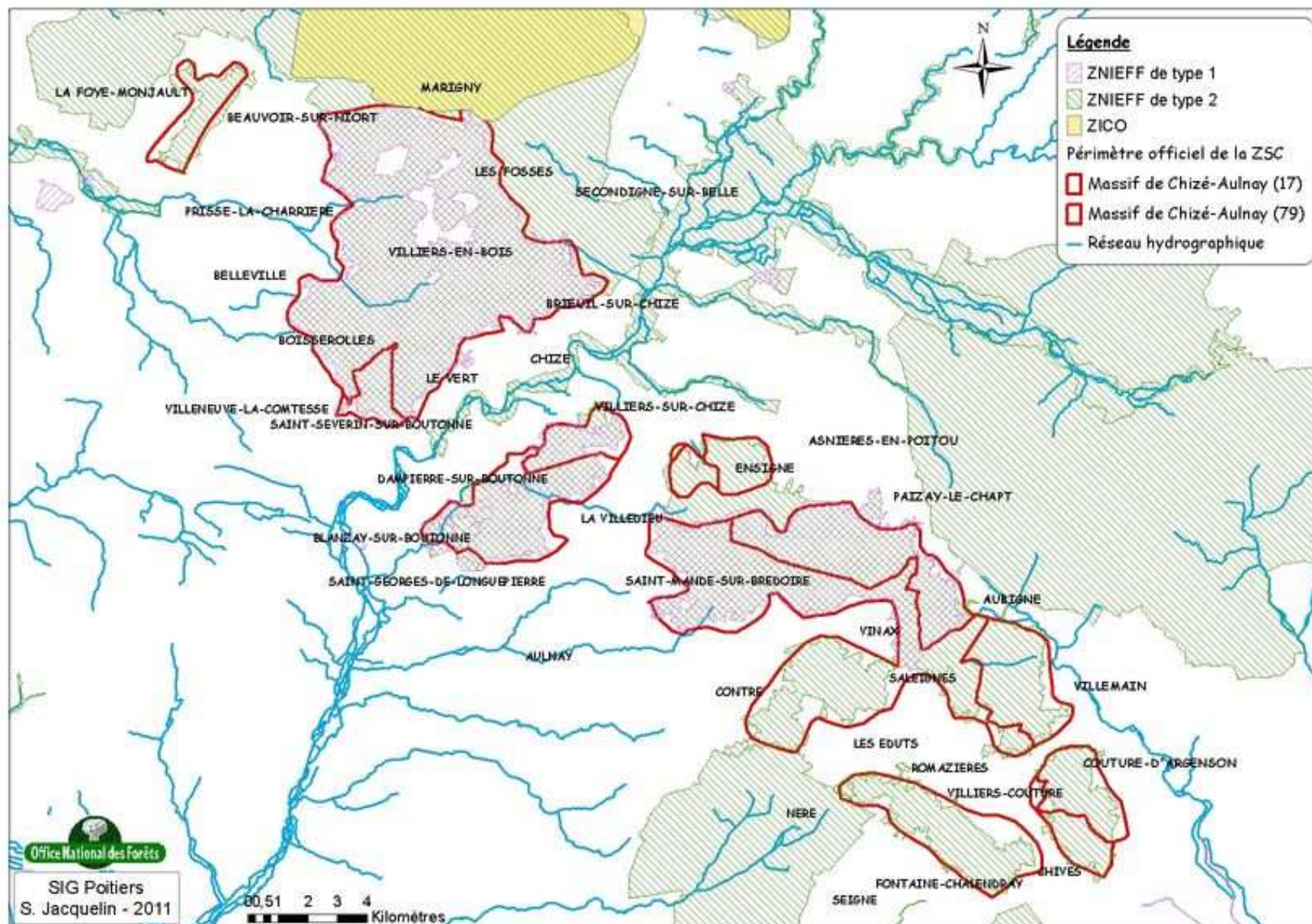
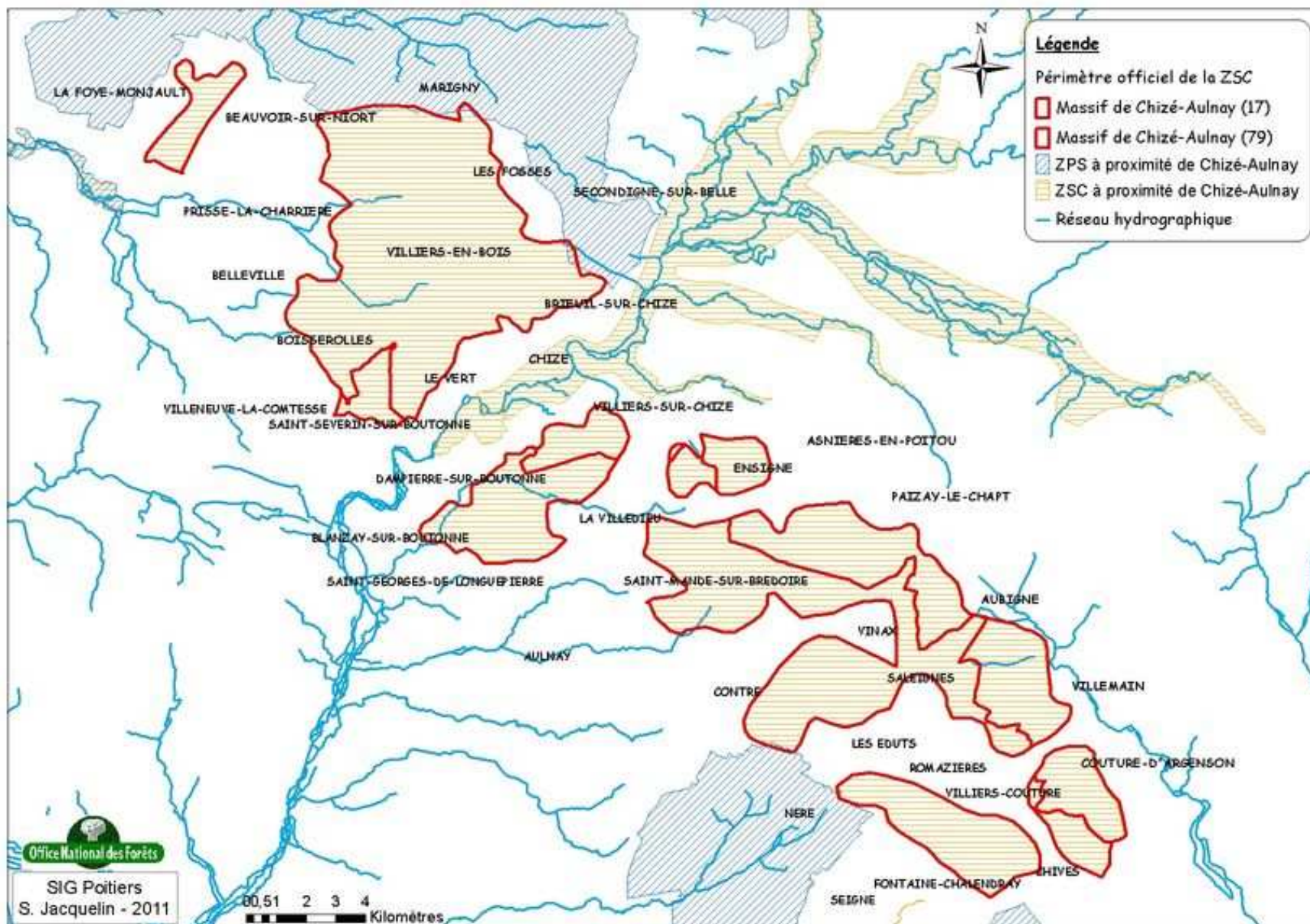


Figure 8 : Localisation des ZPS et des ZSC à proximité du Massif forestier de Chizé-Aulnay



II/ SITES CLASSES¹²

2 sites sont classés à proximité du site Natura 2000 : le site de l'ancien cimetière près de l'église d'Aulnay (classé depuis le 2 mars 1921) et le site du Chêne Vert à Marigny (classé depuis le 8 août 1931). De plus, à l'intérieur du site Natura 2000, la Forêt Domaniale de Chizé est considérée comme un « Espace Boisé Classé¹³ » dans les documents d'urbanismes des communes de Beauvoir-sur-Niort et Marigny.

III/ RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

Il n'y a pas de Plan de Prévention des Risques (PPR) sur le territoire du site Natura 2000, cependant 23 des 37 communes du site Natura 2000 sont soumises à au moins un risque : tempête, inondation, mouvement de terrain, feux de forêt, risques industriels ou transport de matières dangereuses (TMD)¹⁴.

12 : Données issues de la DREAL Poitou-Charentes

13 : Art. L 130.1 du code de l'urbanisme

14 : Données issues des Dossiers départementaux sur les risques majeurs de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres

ACTIVITES ECONOMIQUES ET ACTEURS

I/ LA SYLVICULTURE

I.1/ LA SYLVICULTURE EN POITOU-CHARENTES¹⁵

La forêt picto-charentaise occupe 15 % du territoire régional, ce qui est nettement inférieur à la moyenne nationale de 25 %. Historiquement, les forêts étaient beaucoup plus étendues. Les forêts de Chizé, d'Aulnay et de Chef-Boutonne sont des reliques de l'antique Sylve d'Argenson qui couvrait de vastes surfaces durant le Moyen Âge. Les boisements régionaux sont essentiellement constitués de feuillus (78 %) avec comme essence dominante le chêne (62 %). En Poitou-Charentes, la forêt est gérée principalement en mélange de taillis - futaie (40 %), mais également en taillis (31 %) et en futaie (29 %). Les récoltes de bois annuelles atteignent 1,7 millions m³ et sont donc inférieures aux 2 millions m³ d'accroissement naturel.

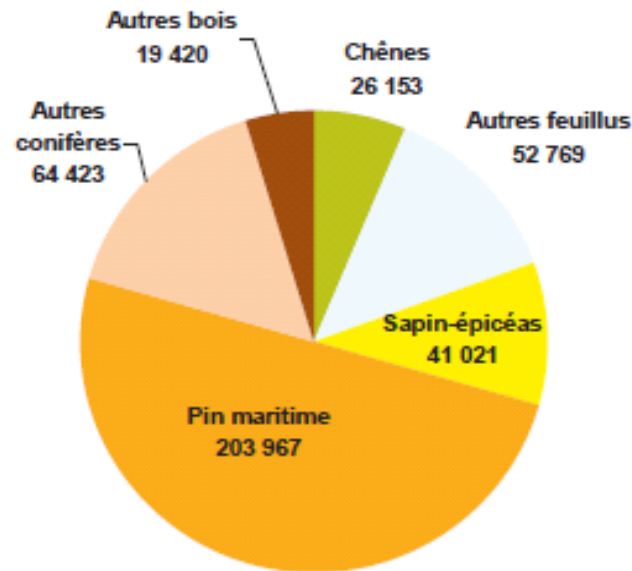
En Deux-Sèvres et en Charente-Maritime, les forêts s'étendent sur 51 600 ha et 98 000 ha respectivement. Le taux de boisement de Charente-Maritime est donc similaire à la moyenne régionale, cependant celui des Deux-Sèvres (9 %) est inférieur. Dans ces départements, 83 % à 90 % des boisements sont privés. Ceux-ci sont très morcelés, car près de 33 % des boisements sont constitués de parcelles de moins de 4 ha et sont partagés entre 160 400 propriétaires (les deux départements confondus). Les essences principalement retrouvées sont les chênes, les peupliers et les feuillus précieux. Les boisements de résineux sont plus importants en Charente-Maritime (35 %) qu'en Deux-Sèvres (9 %) et concernent principalement du pin maritime.

En 2006, la Charente-Maritime comptait 37 entreprises (exploitations forestières et scieries), les Deux-Sèvres 35. Elles employaient respectivement 427 et 586 salariés.

En 2008, les récoltes de bois atteignaient 117 342 m³ en Charente-Maritime et 102 452 m³ en Deux-Sèvres. Ces récoltes comprennent du bois d'œuvre (feuillu et résineux), du bois d'industrie (feuillu et résineux) et du bois énergie. Ce dernier secteur représente 7,2 % et 20,6 % respectivement des récoltes de bois. Le volume de bois scié en 2008 en Poitou-Charentes représente 407 753 m³ et concerne principalement des résineux.

15 : Sources - Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes, Groupements de Développement Forestier des Deux-Sèvres et de Charente-Maritime et Mémento des statistiques agricoles, Agreste Poitou-Charentes 2010.

Figure 9 : Essences sciées en 2008 en Poitou-Charentes



I.2/ LA SYLVICULTURE SUR LE MASSIF FORESTIER DE CHIZE-AULNAY

La forêt couvre 77 % du site Natura 2000. La sylviculture y est donc une activité prépondérante. Deux types de statuts coexistent sur le massif : les forêts dites publiques et les forêts privées. La gestion forestière y est menée différemment.

a) Les forêts publiques

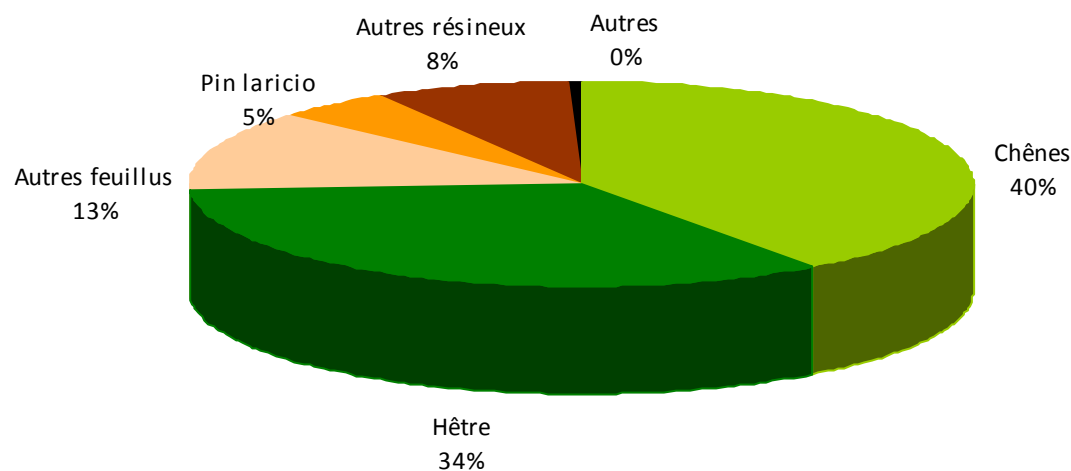
Les forêts publiques couvrent 47 % du site Natura 2000. Certaines sont des propriétés privées de l'Etat (forêts domaniales), d'autres des propriétés privées des communes ou des départements. Les conseils municipaux, des 3 communes propriétaires de forêts sur le site, débattent chaque année des propositions de travaux sylvicoles faites par le gestionnaire. La réalisation des travaux est confiée au gestionnaire ou est directement prise en charge par les communes. Les coupes de bois sont une source de revenus pour ces communes.

Les forêts publiques sont toutes gérées par l'Office National des Forêts car elles bénéficient du régime forestier. Les peuplements forestiers sont composés principalement de feuillus (87 %), et dans une moindre mesure de résineux (13 %). Les essences majoritaires sont le chêne (sessile et pubescent) et le hêtre.

Les forêts publiques ont essentiellement un objectif de production ligneuse. Il s'accompagne d'un objectif de conservation des éléments biologiques remarquables (en particulier en forêts domaniales), ainsi qu'un objectif d'accueil du public. Leur gestion est réglée par un aménagement forestier valable sur une période de 20 ans en forêt domaniale et en moyenne de 15 ans en forêt communale.

Ce plan d'aménagement a pour objectif de maintenir, et si possible d'améliorer l'aptitude de la forêt à assurer, sur le long terme, l'ensemble de ses fonctions écologiques, économiques et sociales, tout en assurant à son propriétaire le revenu moyen annuel le plus élevé possible. Il fixe les grandes orientations pour le long terme et détermine des options et choix précis. Il prévoit des actions concrètes pour parvenir aux résultats escomptés (coupes et travaux essentiellement). Il se présente sous la forme d'un document technique de gestion détaillé, rassemblant des analyses, des synthèses, un plan d'actions, des prévisions de récoltes et un bilan financier prévisionnel. Les objectifs prioritaires ne sont pas toujours les mêmes pour toutes les forêts. De même, ils peuvent être différents pour des territoires déterminés au sein d'un même massif forestier.

Figure 10 : Proportion des essences dans les peuplements des forêts publiques.



a.1) Forêt Domaniale de Chizé : 4 775,54 ha – Validité de la révision d'aménagement : 2006 / 2015

Les trois principaux objectifs de gestion de la Forêt Domaniale de Chizé sont : la **conservation du milieu naturel**, de la richesse et de la diversité biologique, la **production de bois** et la **fonction d'accueil**. Cette forêt est divisée en deux séries.

La **première série, d'une surface de 2 197,24 ha** correspond à la partie de forêt non enclose à laquelle s'ajoute la parcelle 142 concédée au CNRS. Cette série sera traitée principalement en **futaie régulière** sur 1 847 ha et en **futaie irrégulière** de hêtre (36 %), chêne (38 %), feuillus divers (12 %), feuillus précieux (3 %), pin laricio (8 %), douglas (2 %) et résineux divers (1 %) sur 350 ha.

Durant les 10 ans de validité de l'aménagement 201,17 ha seront régénérés (parcelles ravagées par la tempête de 1999) et 792,31 ha feront l'objet de travaux d'entretien (jeunes peuplements régénérés suite aux dépérissement ou destructions totales lors de la tempête). Enfin, 594,10 ha de peuplements feuillus et 236,58 ha de peuplements résineux feront l'objet de coupe de futaie irrégulière et de travaux d'entretien.

La **deuxième série, d'une surface de 2 635 ha** ne nécessite aucun acte de sylviculture. Située en totalité à l'intérieur du périmètre enclos, elle est composée de la Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson¹⁶ créée en 2007 sur 2 579 ha, complétée d'une Réserve Biologique dirigée de 56 ha. Ce nouveau type de gestion marque l'arrêt de toute exploitation forestière, hormis la sécurisation des axes de circulation. L'objectif de la RBI est la libre expression des processus d'évolution naturelle des écosystèmes, à des fins d'accroissement et de préservation de la diversité biologique, ainsi que d'amélioration des connaissances scientifiques¹⁷, sans exclure pour autant les activités encadrées de découverte en collaboration avec le Zoodysée. La Réserve Biologique dirigée de 56 ha fera l'objet de travaux d'entretien.

Il est à noter que 9 parcelles, centrées autour du carrefour de l'Empereur, font partie du réseau national de conservation des ressources génétiques du hêtre.

16 : cf. Zonage – I.1/ Réserve Biologique de la Sylve d'Argenson

17 : extrait de l'article 2 de l'arrêté ministériel

a.2) Forêt Domaniale d'Aulnay : 2 870,84 ha – Dernier aménagement : 1996 / 2010 – nouvel aménagement en cours de rédaction

Cette forêt réunit la Forêt Domaniale d'Aulnay *sensu stricto* qui couvre près de 2 000 ha, la Forêt Domaniale de Chef-Boutonne qui dépasse les 800ha et la Forêt Domaniale d'Ensigné qui occupe 100 ha. Le Massif d'Aulnay est constitué majoritairement de peuplements de feuillus purs (futaies de hêtre dominant, de chêne dominant, taillis sous futaie et taillis) ou en mélange avec quelques parcelles résineuses (futaie).

Les quatre principaux objectifs de gestion sont : la **protection des milieux** avec leur faune et leur flore à densité raisonnable, le **maintien de l'état boisé sur tout le massif**, le **maintien du hêtre** à Aulnay et la **production de bois d'œuvre de qualité** partout où cela est possible. Trois objectifs secondaires sont précisés dans le dernier aménagement : la contribution aux efforts de recherche scientifique sur l'écosystème forestier (flore et faune), la mise en valeur cynégétique optimale et l'accueil et l'information du public.

La Forêt Domaniale d'Aulnay au sens large a été découpée en 3 séries lors du dernier aménagement. La première série, traitée en futaie régulière, couvrait 2 024,71 ha et la deuxième série, traitée en futaie régulière, s'étendait sur 319,05 ha. La troisième série, traitée en taillis-sous-futaie, couvrait 496,47 ha. Des vides non boisables étaient répertoriés sur 30,63 ha et correspondent à des sites d'extraction de roches (carrières).

La tempête de décembre 1999 a rendu l'aménagement caduc. Sa rédaction est en cours. Depuis 1999, après le considérable effort de mobilisation des bois « tempête » et la reconstitution engagée, la programmation des coupes et travaux se fait annuellement par les agents locaux.

a.3) Forêt Communale de Saleignes : 121,89 ha – Validité de la révision d'aménagement : 2007 / 2021

Le dernier aménagement de cette forêt avait une période de validité comprise entre 1996 et 2015. La tempête de 1999 a bousculé les prévisions et a eu pour conséquences un rajeunissement des peuplements. Une révision d'aménagement a donc eu lieu en 2007.

Les trois principaux objectifs de gestion de ce nouvel aménagement sont : la **production de bois**, la **fonction d'accueil** et la **préservation de la valeur patrimoniale du milieu naturel**.

La Forêt communale de Saleignes est constituée d'une série unique d'une surface de 121,89 ha qui sera traitée en futaie irrégulière de feuillus (55,26 ha), en futaie de résineux (44,06 ha) et en futaie de feuillus (0,59 ha). 22,98 ha de boisements restent à constituer.

a.4) Forêt Communale de Villiers Couture : 42,84 ha - Validité du dernier aménagement : 2003 / 2017

Avant 1964, la Forêt communale de Villiers-Couture était traitée en taillis simple constitué à 80 % de chêne pubescent. En 1964, 35 ha ont été enrésinés. La tempête de 1999 a endommagé 50 % des peuplements de résineux tandis que les peuplements de feuillus ont été très peu touchés. La Forêt communale de Villiers-Couture est donc essentiellement constituée d'une futaie régulière de Pins noirs d'Autriche et de Pin laricio de Corse (51 %), de taillis simples de chêne pubescent (27%) et de parcelles en cours de reboisement (22 %).

Les principaux objectifs de gestion retenus par le dernier aménagement sont : la **conservation et si possible l'enrichissement de la biodiversité**, la **conservation et l'amélioration du paysage**, **l'ouverture à tous les publics** et la **production** dans les parties enrésinées.

Le dernier aménagement considère l'ensemble de la forêt comme une série unique d'une surface de 42,84 ha. Celle-ci sera traitée en futaie régulière résineuse de pins laricio et résineux divers¹⁸ (73 %) et en taillis sous futaie de chêne pubescent, hêtre et divers feuillus (27 %).

a.5) Forêt Communale de la Villedieu : 193,02 ha - Validité du dernier aménagement : 1995 / 2014

Les trois objectifs de gestion principaux sont : la **production de bois de feu** et la **production de bois d'œuvre à terme, de bois d'industrie dans l'immédiat**. Les trois objectifs secondaires sont : la protection des sols, le maintien de l'état bois& et la protection des milieux avec leur faune et leur flore.

Cette forêt a été aménagée en taillis sous futaie en 1855 et n'a plus fait l'objet d'aménagement depuis cette date. Cependant, les services forestiers et la Municipalité ont réalisé de nombreuses interventions pour améliorer les peuplements. En 1964-1965 un enrésinement a été pratiqué sur une surface de 61,87 ha.

La forêt communale de la Villedieu est constituée (selon le dernier aménagement réalisé avant la tempête de 1999) de peuplements feuillus purs ou en mélange avec quelques résineux (65 %) en taillis ou en taillis-sous-futaie et de futaie de résineux (35,5%). Des vides non boisables sont également répertoriés (2,5 %). Cette forêt est découpée en 3 séries :

- La première série, d'une surface de 122,72 ha sera traitée en taillis sous futaie de chêne et de feuillus divers,
- La deuxième série, d'une surface de 68,12 ha est traitée en futaie régulière de pins laricio, de pins noir, et de feuillus et résineux divers,
- Une série hors aménagement de 2,18 ha (destinée à l'accueil du public).

¹⁸ : Les parcelles en cours de reboisement constitueront le groupe de régénération de la futaie résineuse

a.6) Forêt Communale des Bois d'Availles (ou Forêt Communale de Chizé) : 99,03 ha – Révision d'aménagement 1995 / 2014

Avant 1995, cette forêt ne bénéficiait d'aucun aménagement. Des exploitations sylvicoles ont cependant eu lieu suivant des règlements d'exploitations. En 1995, la Forêt communale des Bois d'Availles était constituée à 50 % de taillis-sous-futaie, de feuillus purs (chêne pubescent majoritaire) ou en mélange avec quelques résineux, et à 50 % de jeunes futaies de résineux (Pins laricio et Pins noirs d'Autriche).

Le dernier aménagement définit 3 principaux objectifs de gestion : la **production de bois de feu** dans les taillis-sous-futaie, la **protection des sols** et le **maintien de l'état boisé**. Il définit également 2 objectifs secondaires : la production de bois d'œuvre dans les futaies résineuses et la protection des milieux avec leur faune et leur flore.

Le dernier aménagement divise donc la forêt en 2 séries :

- La première série, d'une surface de 49,13 ha est traitée en taillis sous futaie.
- La deuxième série, d'une surface de 49,91 ha était traitée en futaie de pins laricio et de pins noirs. Ce choix de gestion est désormais considéré inadapté par le Conseil Municipal de Chizé.

a.8) Forêt départementale du Grand Bousseau : 25,58 ha

La forêt Départementale du Grand Bousseau n'est pas aménagée. La programmation de l'aménagement est prévue pour 2011.

a.9) Productivité des forêts publiques

La productivité des forêts du massif est généralement faible à moyenne :

- FC des Bois d'Availles (1992 - 1994) : 235 m³ soit **4,7m³/ha/an** (série 2 seulement, série 1 = 0 m³ durant cette période),
- FC la Villedieu (1984 - 1994) : 530 m³/an soit **2,74 m³/ha/an**,
- FD Chizé (1994 - 1998) : **4,31 m³/ha/an**,
- FD Aulnay (1992 - 1996) : 14 338 m³ en 4 ans, soit **2,26 m³/ha/an**.

Les dégâts de la tempête de 1999 ont fait exploser la production, au point que tous les arbres abattus n'ont pu être commercialisés :

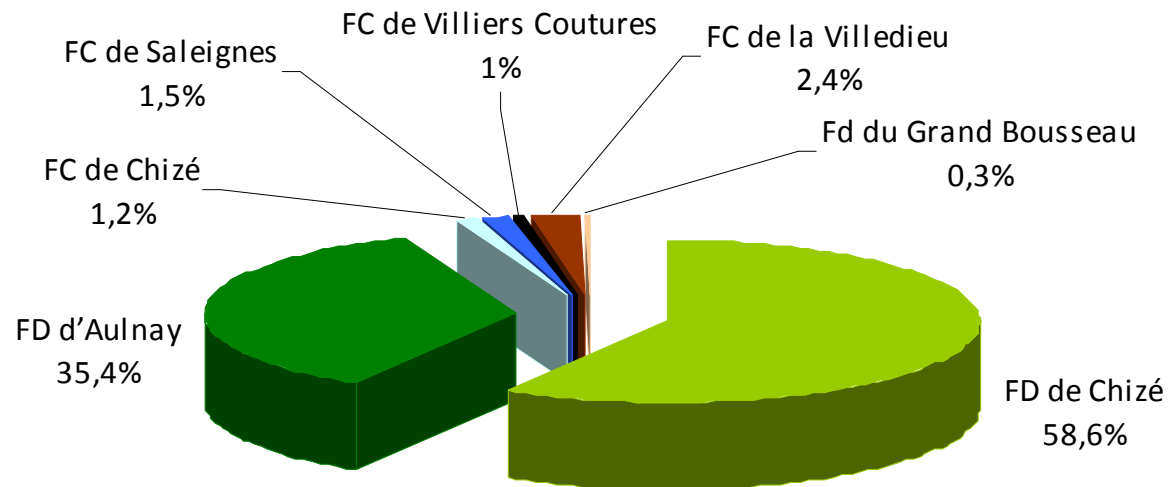
- FC Saleignes (1997 - 2006) : 806 m³/an soit **6,61 m³/ha/an** dont 60 % de produits accidentels,

- FC de Villiers-Couture (2001 - 2002) : 581m³ en 1 an soit **13,56 m³/ha/an** dont 100 % de produits accidentels,
- FD Chizé (1994 - 2003) : 9 500 m³/an soit **4,32 m³/ha/an** dont 53 % de produits accidentels (hors réserve). 100 000 m³ de produits accidentels ont été exploités depuis 2000, dont environ 45 % de hêtre. Cependant, on estime à au moins 40 % la part de bois endommagé n'ayant pas pu être valorisé.

Avec la fin de l'écoulement des « bois tempête », la production devrait revenir à un niveau plus stable. Il sera cependant fortement diminué du fait du rajeunissement des peuplements. Productions annuelles estimées :

- FC Saleignes (2007 - 2021) : 471 m³/an soit **3,86 m³/ha/an**,
- FC Villiers-Couture (2003 - 2017) : 114 m³/an soit **2,66 m³/ha/an**,
- FD Chizé (2006 - 2015) : 4 659 m³/an soit **2,12 m³/ha/an**.

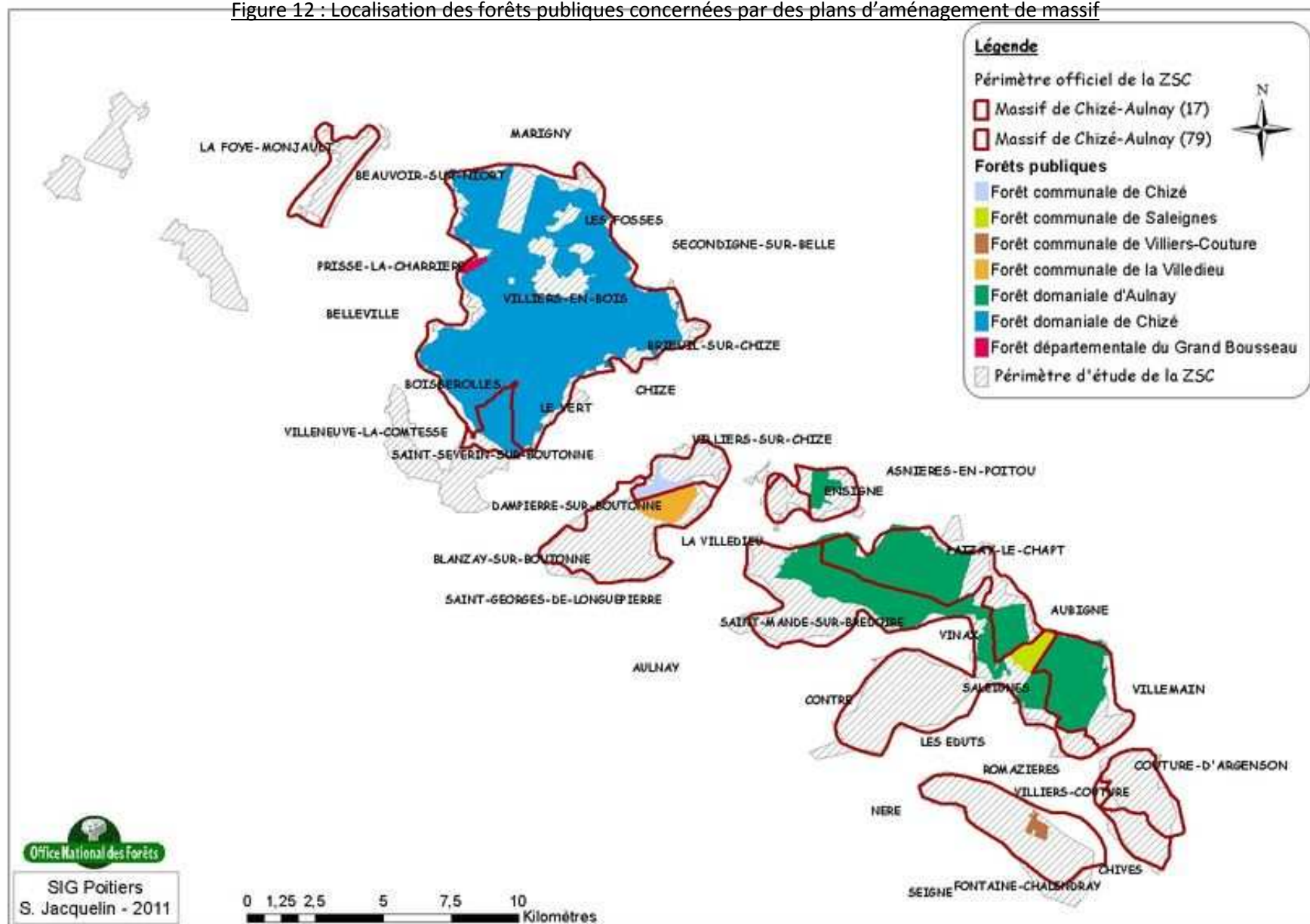
Figure 11 : Forêts publiques du site Natura 2000



FD : forêt domaniale, FC : forêt communale, Fd : forêt départementale

FC de Chizé correspond à la Forêt communale des Bois d'Availles suite à la fusion des communes d'Availles-sur-Chizé et de Chizé en 1972

Figure 12 : Localisation des forêts publiques concernées par des plans d'aménagement de massif



b) Les forêts privées

Les forêts privées couvrent 30 % du site Natura 2000 et sont très morcelées. A titre indicatif et en élargissant l'analyse aux 5 cantons administratifs concernés sur les 2 départements, 5977 propriétaires se partagent 7 406 ha de forêt. Une telle dispersion génère des problèmes de gestion et de mobilisation de la ressource. Ces forêts ont un objectif de production ligneuse. Elles sont majoritairement gérées en taillis de chêne. Leurs propriétaires trouvent un débouché intéressant et valorisant vers les pieux de bouchots en direction du littoral vendéen et Charentais Maritime, ainsi que le bois de chauffage en bûches. Le marché du bois énergie en plaquettes ou granulés n'est aujourd'hui pas très attractif compte tenu du maintien du marché « bûches » traditionnel.

Sur le site Natura 2000, seules 11 propriétés, d'une surface variant de 7,5 ha à 77 ha pour un total de 435 ha, sont dotées d'un plan simple de gestion (PSG). A titre indicatif, obligation est faite de se doter d'un PSG à partir de 25 ha. Une de ces propriétés privées d'une surface de 60 ha a pour objectif la production de noyers à bois.

Sur les autres petites propriétés forestières privées non dotées d'un plan de gestion, l'autoconsommation, essentiellement en bois de chauffage, reste un débouché important.

Figure 13 : Cartographie des propriétés forestières privées disposant d'un Plan Simple de Gestion

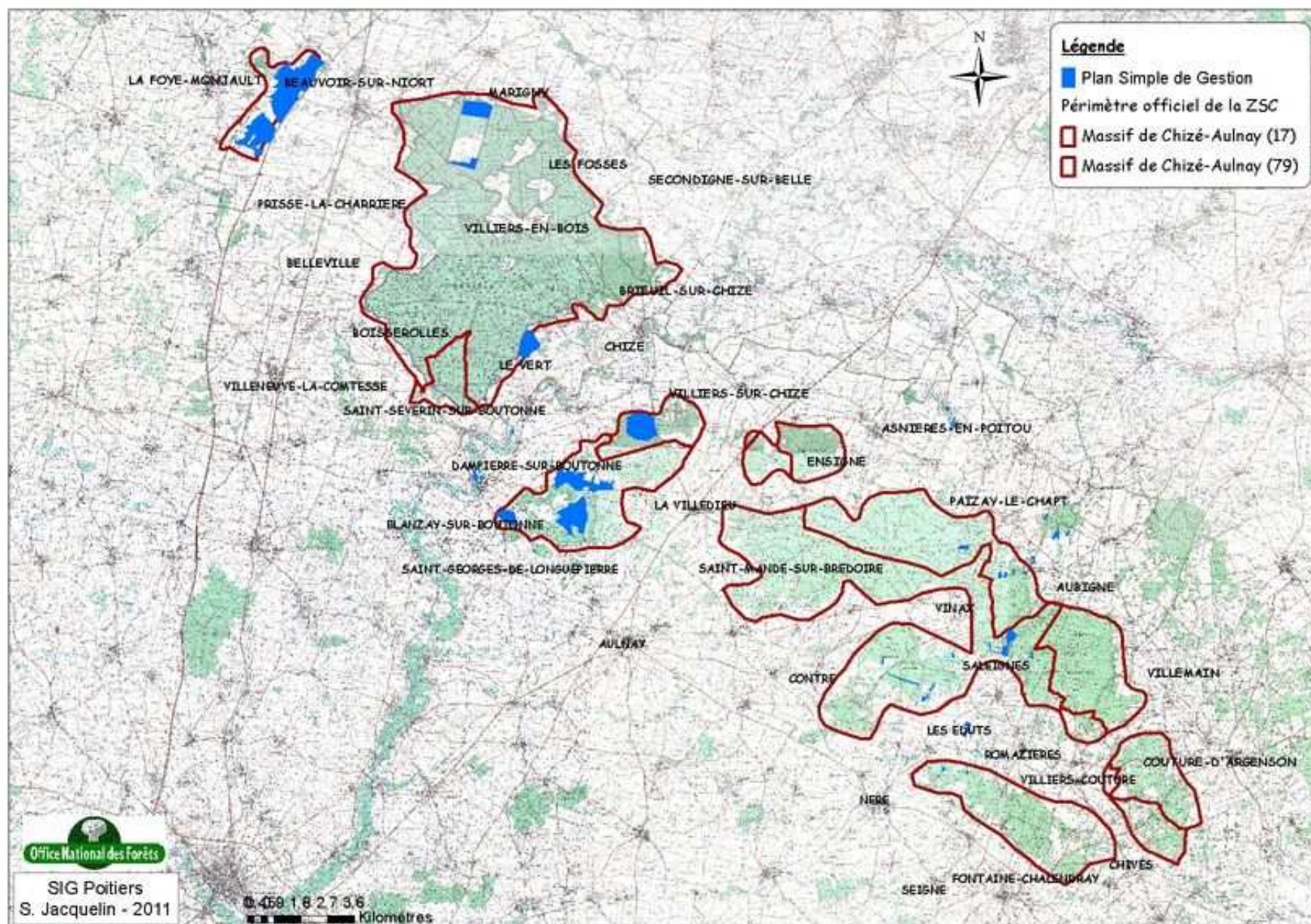


Tableau 3 : Essences constituant les peuplements forestiers (publics et privés) du massif de Chizé-Aulnay

Nom vernaculaire	Nom latin
Hêtre	<i>Fagus sylvatica</i>
Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
Chêne sessile (ou rouvre)	<i>Quercus petraea</i>
Chêne pubescent	<i>Quercus pubescens</i>
Chêne chevelu	<i>Quercus cerris</i>
Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>
Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanum</i>
Erable plane*	<i>Acer platanoides</i>
Erable sycomore*	<i>Acer pseudoplatanus</i>
Charme	<i>Carpinus betulus</i>
Merisier	<i>Prunus avium</i>
Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
Tremble	<i>Populus tremula</i>
Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>
Châtaignier	<i>Castanea sativa</i>
Noyer commun	<i>Juglans regia</i>
Orme Champêtre*	<i>Ulmus minor</i>
Cormier	<i>Sorbus domesticus</i>
Pin sylvestre	<i>Pinus sylvestris</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Pin laricio de Corse	<i>Pinus laricio var corsicana</i>
Pin noir d'Autriche	<i>Pinus nigra subsp. nigra</i>
Douglas	<i>Pseudotsuga menziesii</i>
Sapin de Nordmann	<i>Abies nordmanniana</i>
Sapin pectiné	<i>Abies alba</i>
Thuya géant*	<i>Thuya plicata</i>
Mélèze d'Europe*	<i>Larix decidua</i>
Cèdre de l'Atlas	<i>Cedrus atlantica</i>

* : essence marginale ou anecdotique

I.3/ LE DEPERISSEMENT DU HETRE

Un phénomène de dépérissement affecte depuis plusieurs années les hêtres des forêts du site Natura 2000. Il se manifeste à l'occasion de périodes climatiques caractérisées par un fort déficit hydrique, conjugué à des pics de températures élevées. Il touche les arbres les plus âgés et les peuplements les plus denses.

Un jaunissement du feuillage se produit, suivi d'un brunissement et d'une défoliation précoce de branches en partie basse et dans le houppier. Les cimes se dessèchent et les arbres meurent en quelques années. Aucune relation claire entre les conditions climatiques, les pratiques de sylviculture ou une attaque par des pathogènes n'a encore été établie.

D'anciens aménagements faisaient déjà état de ce phénomène : 1860-1870, 1900-1901. Plus récemment, le phénomène s'est accéléré : 1976-1977, 1989-1992. Durant l'été 1990, de belles futaies ont ainsi subi des atteintes importantes.

Depuis 1992, un suivi de l'état sanitaire des hêtraies des plaines de l'ouest avait débuté. A Chizé, la parcelle 236 a été suivie jusqu'en 1999 et la parcelle 271, jusqu'en 1997. La parcelle 35 a été suivie en 1998 et 1999. Ces études ont dû être arrêtées suite aux tempêtes de 1999 qui ont décimé les hêtraies de la forêt de Chizé.

I.4/ LES CONSEQUENCES DES TEMPETES DE 1999

a) Tempête du 8 au 9 août 1999

La forêt de Chizé a été durement touchée par cette tempête, qui a causé des dégâts importants, en particulier au nord du massif. La partie sud de la hêtraie et la RBI n'ont été que partiellement touchées, sauf en lisière nord-ouest (secteur de la Canauderie). Plus de 5 000 arbres ont été abattus, soit près de 5 000 m³ à 7 000 m³ de bois déprécié.

b) Tempête du 27 au 28 décembre 1999

Deux tempêtes ont touché la France le 26 puis le 27 décembre, la première (Lothar) selon un axe Cherbourg / Strasbourg et la seconde (Martin) selon une ligne la Rochelle / Lyon.

La région Poitou-Charentes a été touchée par la tempête Martin qui a occasionné des dégâts considérables sur les peuplements forestiers. Selon la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF), les volumes de bois mis à terre atteignent près de 12 millions de m³, ce qui représente 6 fois la production annuelle régionale de bois.

Le nord de la région a été relativement peu touché. Par contre le sud, et particulièrement les forêts de Chizé et d'Aulnay, a été très durement atteint, notamment les vieilles futaies de hêtres (pures et/ou mélangées) et celles de chênes.

On estime que 204 000 m³ et 184 900 m³ de bois ont été touchés en forêts domaniales d'Aulnay et de Chizé respectivement. A leur place subsistent de grandes parcelles ouvertes où se développent des semis de hêtre, de chêne et d'autres essences feuillues. Les boisements plus jeunes, et les peuplements de chêne jeunes ou traités en taillis sous futaie ont beaucoup mieux résistés. Ces parcelles sont désignées sous le terme de « régénération » dans les plans d'aménagements. En forêt de Chizé, les régénérations couvrent actuellement près de 800 ha et 83 % de la futaie régulière en forêt domaniale de Chizé a moins de 40 ans (55 % moins de 20 ans).

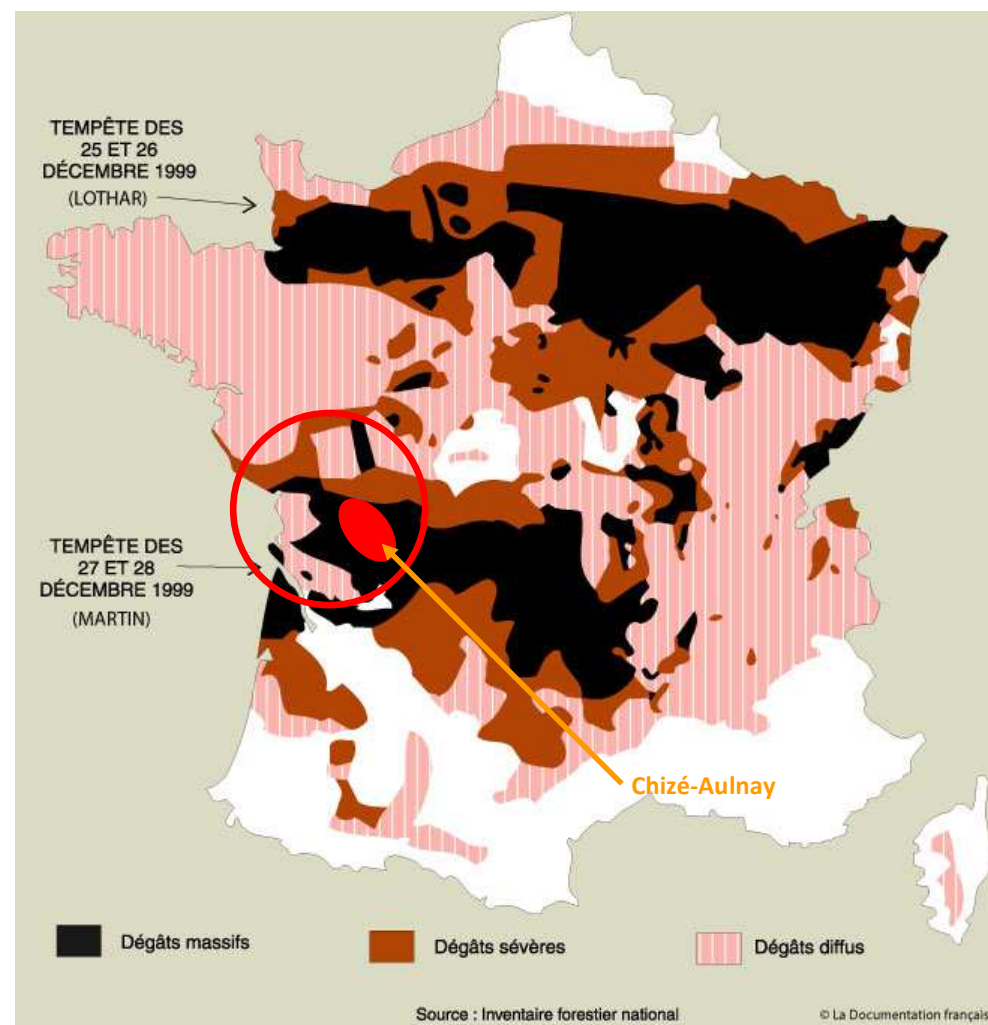


Figure 14 : Dégâts occasionnés en France par les tempêtes de décembre 1999¹⁹

19 : Documentation photographique n°8023 : Géographie des risques naturels. Auteur : Y. Veyret-Mekdjian

I.5/ LES GESTIONNAIRES DES FORETS DU SITE NATURA 2000

a) L'Office National des Forêts (ONF)

Créé en 1964, L'office National des forêts a pour principales la gestion des forêts publiques relevant du régime forestier et la réalisation de missions d'intérêt général confié par l'Etat. Il s'agit notamment de :

- la gestion durable de la forêt publique (forêt domaniale et des collectivités)
- la production, la récolte et la mobilisation et commercialisation de la ressource bois disponible (bois d'œuvre et de chauffage),
- la protection des éléments biologiques remarquables, des milieux et des paysages,
- la prévention des risques naturels en montagne, sur le littoral, dans les zones sensibles aux incendies,
- l'aménagement des sites pour l'accueil du public.

Cet établissement gère 60 % des forêts du site Natura 2000 (2 forêts domaniales, 4 forêts communales et 1 forêt départementale). La Direction territoriale Centre-Ouest-Auvergne-Limousin, possède une agence sur Poitiers et une unité à proximité de la forêt de Chizé (unité 79).

Au sein de l'ONF, une équipe d'ouvriers forestiers peut intervenir tout au long de l'année en forêt, pour des dégagements de semis ou de plantations, des nettoiemnts dépressages et des élagages. Ces interventions sont le plus souvent manuelles ou réalisées avec des moyens légers. S'ajoute à ces travaux la "maintenance du domaine" qui concerne le fauchage des bords de routes et l'entretien des limites. Cinq ouvriers de l'ONF travaillent à temps plein sur les massifs de Chizé et Aulnay. D'autres personnels, dont certains sont très spécialisés (grimpage, taille....), interviennent également pour le compte de propriétaires forestiers privés ou de particuliers.

b) Les exploitants forestiers (entreprises privées)

Après désignation des arbres à exploiter par les personnels de l'ONF, et les ventes de bois, l'entreprise qui a acheté un ou plusieurs lots de bois réalise les travaux de coupe. L'exploitation (coupe) est suivie d'un débardage (transfert des grumes de l'endroit où elles ont été préparées vers un lieu de stockage : bordure d'allée forestière ou place de dépôt aménagée). Pour le débardage, les exploitants utilisent des cloisonnements d'exploitation ("chemins" à l'intérieur des parcelles). La vidange consiste ensuite à sortir le bois de la forêt à l'aide de camions grumiers. La période d'exploitation est essentiellement concentrée entre les mois de septembre et de mars, tandis que débardages et vidanges peuvent se faire toute l'année sauf dispositions en vigueur depuis plus de 20 ans pour la préservation d'espèces sensibles.

15 entreprises ont une activité d'exploitation forestière :

- Marteau Scierie à Villiers en Bois : activité d'achat de grumes et de sciage de plots de hêtre, chêne, peuplier et frêne.
- Morin Christophe à Asnières en Poitou : exploitation et vente de bois de chauffage et pieux de bouchots.
- Guillet Jean-Noël à Vinax : agriculteur, céréalier et exploitant de bois de chauffage.
- Servant Jean-Claude à Contre : agriculteur, céréalier et exploitant de bois de chauffage.
- Girard Manuel à Villiers-Couture : exploitation et négoce bois de chauffage et bouchots
- EURL Sarrazin à Beauvoir-sur-Niort : exploitation forestière.
- GROUPEMENT FORESTIER JOUSSON à Dampierre-sur-Boutonne : exploitation forestière
- SOTRINBOIS à Villiers-Couture : sciage et rabotage de bois
- SARL des Deux Forêts à Villiers-en-bois :
- RULLIER Industrie à Chef-Boutonne : sciage et rabotage de bois
- SAS SCIERIE ARCHIMBAUD ET FILS à Secondigné : sciage et rabotage de bois

c) Le Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes (CRPF)

Cet établissement, administré par des propriétaires forestiers élus, a pour principales missions :

- le développement des différentes formes de regroupement technique et économique des propriétaires forestiers (organismes de gestion et d'exploitation en commun des forêts),
- la collecte et la mise à disposition du public d'informations statistiques relatives aux groupements forestiers,
- l'encouragement à l'adoption de méthodes de sylviculture conduisant à une gestion durable des forêts et compatibles avec une bonne valorisation économique du bois, de la biomasse et des autres produits et services des forêts,
- l'élaboration des schémas régionaux de gestion sylvicole des forêts privées et des codes des bonnes pratiques sylvicoles, l'agrément des plans simples de gestion et l'approbation des règlements types de gestion,
- la mise en place de politique de développement durable et de l'aménagement rural, pour ce qui concerne les forêts privées.

39 % des forêts du site Natura 2000 sont privées, le CRPF a donc un rôle important au niveau de la gestion du site Natura 2000.

II/ L'AGRICULTURE

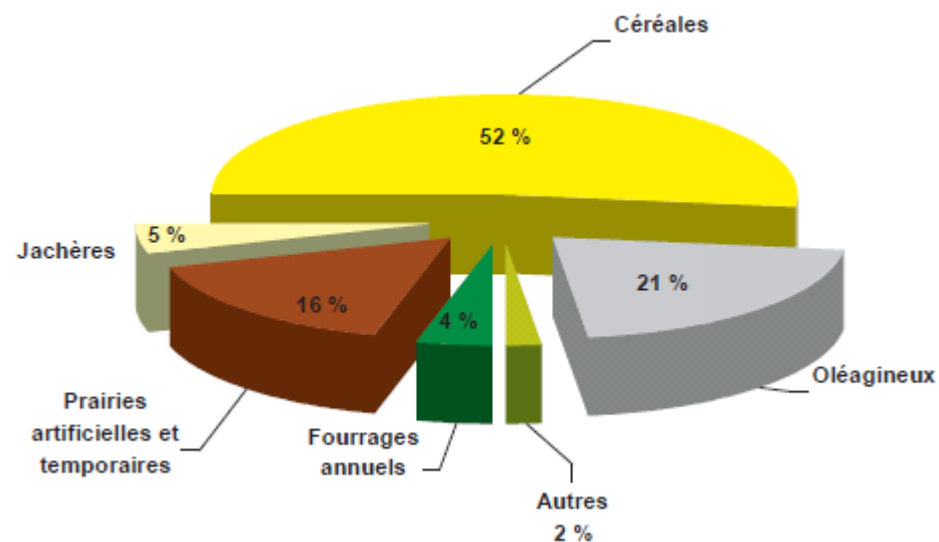
II.1/ L'AGRICULTURE EN POITOU-CHARENTES²⁰

En 2008, le secteur agricole employait 2,3 % de la population active en Poitou-Charentes. La majeure partie de la population travaillait dans les secteurs tertiaire (74,5 %) et industriel (16,3 %). Cependant, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer. En effet, il atteignait 88 237 en 1970 et était estimé à 27 440 en 2007.

Les exploitations individuelles sont les plus fréquentes, elles représentaient 62 % des exploitations agricoles en Charente-Maritime et 50 % dans les Deux-Sèvres en 2007. Les EARL représentent 23 % des exploitations dans ces deux départements. Les GAEC sont plus nombreux en Deux-Sèvres (19 %) qu'en Charente-Maritime (7 %).

Entre 2006 et 2009, les surfaces agricoles de Poitou-Charentes ont perdu 10 000 ha. Les surfaces agricoles utiles (SAU) atteignaient en Charente Maritime 438 824 ha et en Deux-Sèvres 451 656 ha, soit 63,6 % et 74,8 % respectivement des territoires en 2009. En 2007, la SAU moyenne était inférieure à la moyenne régionale (91 ha) en Charente-Maritime (80 ha) et était équivalente en Deux-Sèvres (92 ha). Entre 2006 et 2009, ces deux départements ont perdu 7 620 ha et 720 ha respectivement. Les terres arables étaient orientées en 2008 majoritairement vers la production de céréales, d'oléagineux et d'herbe.

Figure 15 : Répartition des terres arables en Poitou-Charentes



20 : Données extraites du Mémento de la statistique agricole. Agreste Poitou-Charentes, 2009 et de l'INSEE.

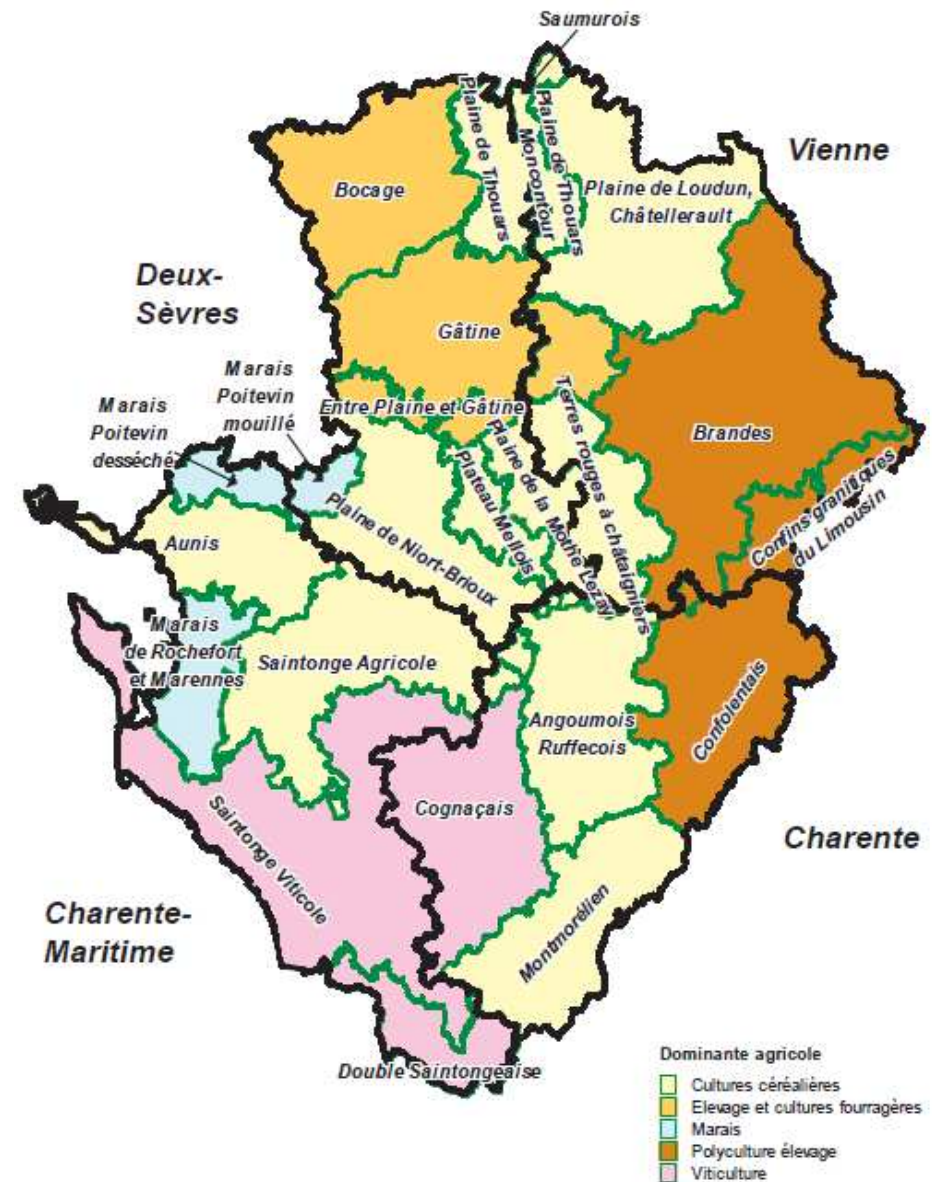
Figure 16 : Régions agricoles de Poitou-Charentes

Les régions agricoles sont assez typées. En 2007, Charente-Maritime, les orientations technico-économiques des exploitations sont tournées prioritairement vers les grandes cultures (31 %), la viticulture (26 %) et la polyculture (19 %). En Deux-Sèvres, elles sont plutôt orientées vers l'élevage (35 %), la productions de semences (28 %) et les grandes cultures (22 %).

Figure 17 : Répartition des cheptels en 2009 (par rapport à la production régionale)

	Deux-Sèvres	Charente-Maritime
Bovin	46,4 %	14,0 %
Ovin	40,8 %	2,3 %
Caprin	59,2 %	5,9 %
Porcin	46,8 %	3,5 %

Les élevages de lapines mères et de volailles représentent environ 11,2 % (121 têtes) et 5 % (11 830 têtes) respectivement de la production française.



II.2/ L'AGRICULTURE SUR LE MASSIF FORESTIER DE CHIZE-AULNAY

Les espaces agricoles représentent environ 23 % du site Natura 2000. L'agriculture est donc la 2^e activité majeure du site. Les parcelles agricoles sont localisées essentiellement en bordure, mais peuvent constituer de grandes enclaves à l'intérieur des massifs.

Les espaces agricoles couvrent environ 2 926 ha pour la partie Deux-sévrienne et près de 4 408 ha pour la partie Charente-Maritime, soit environ 7 334 ha. Il est à noter que ce calcul considère les parcelles dans leur totalité, alors que certaines ne sont situées qu'en partie dans le périmètre du site Natura 2000 (environ 3 400 ha estimés à l'intérieur du périmètre du site).

1 644 îlots PAC sont déclarés à proximité du site Natura 2000 (563 en Deux-Sèvres et 1 081 en Charente-Maritime). Ce chiffre regroupe des îlots localisés partiellement et/ou entièrement dans le périmètre officiel.

247 exploitations agricoles ont déclaré au moins un îlot PAC à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 (134 en Charente-Maritime et 113 en Deux-Sèvres).

Les communes du Massif forestier de Chizé-Aulnay sont tournées majoritairement vers les grandes cultures (céréales et oléagineux) comme le montre la figure 12.

Figure 18 : Orientations technico-économiques des communes de Poitou-Charentes en 2000

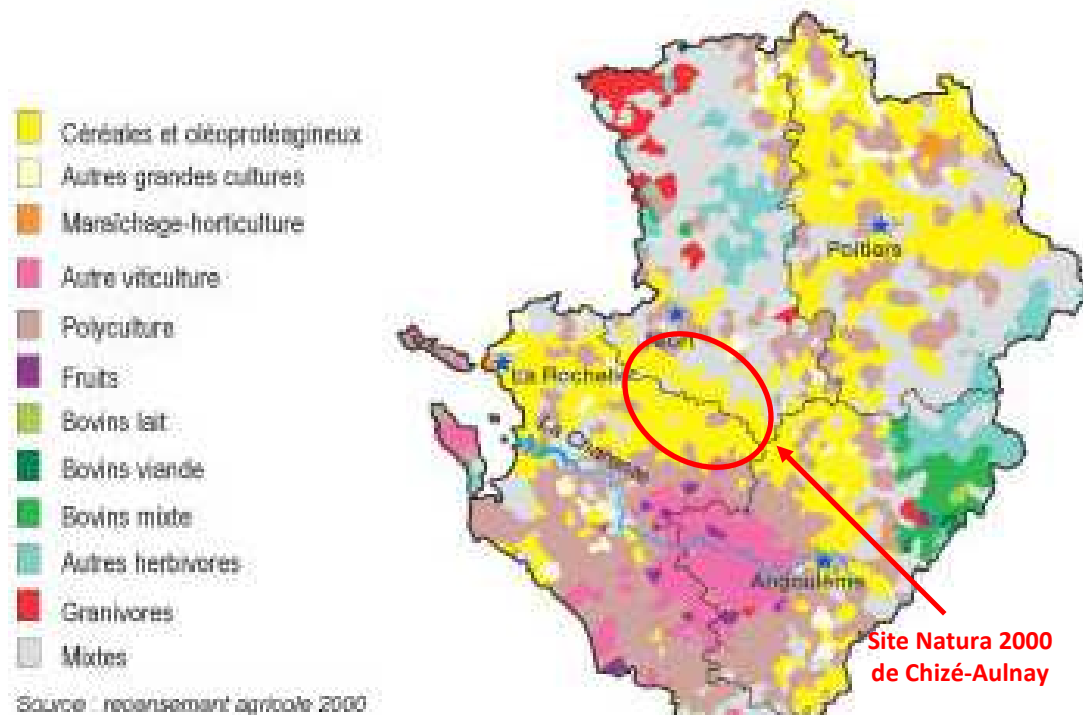
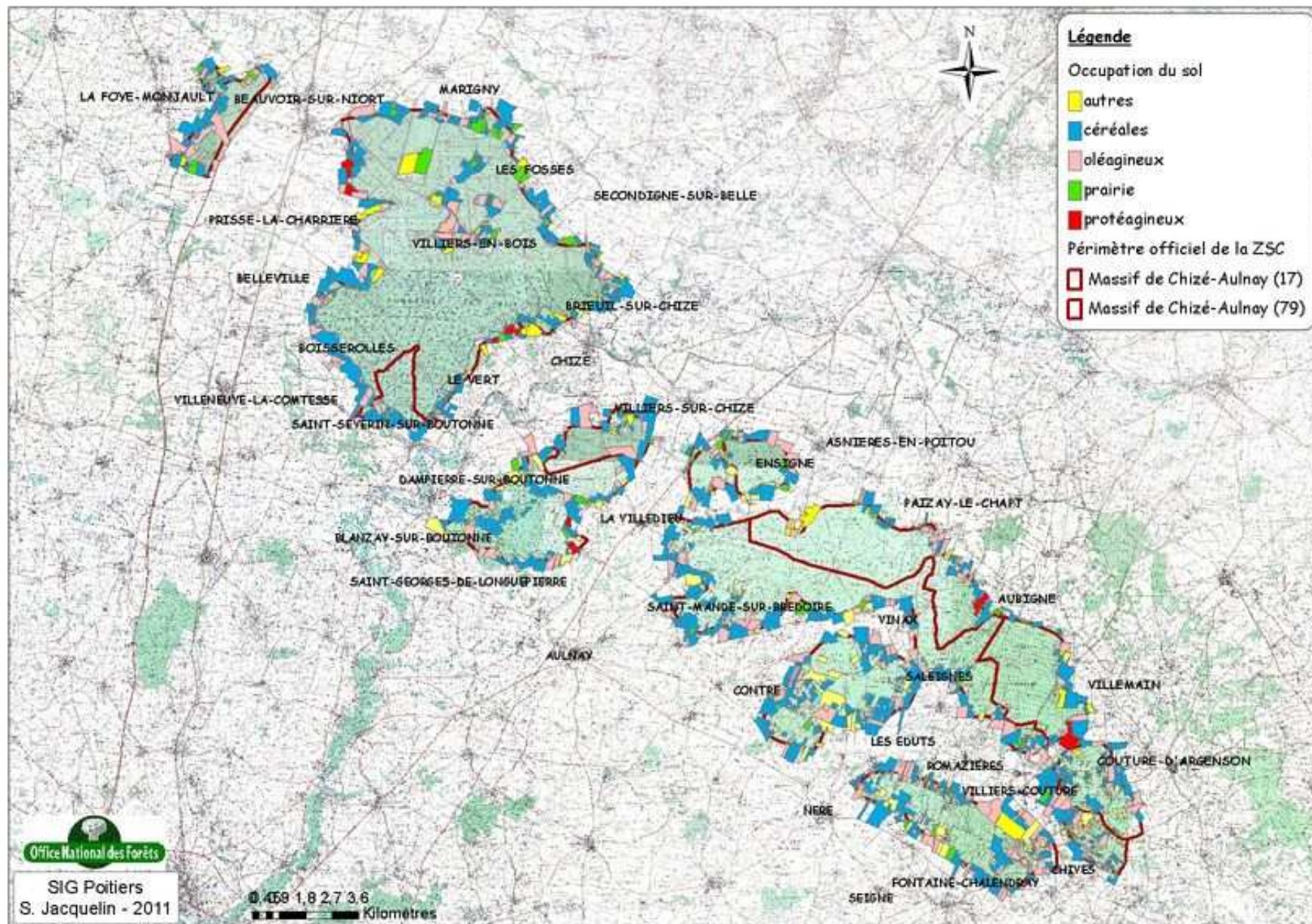


Figure 19 : Localisation des espaces agricoles sur le massif de Chizé-Aulnay



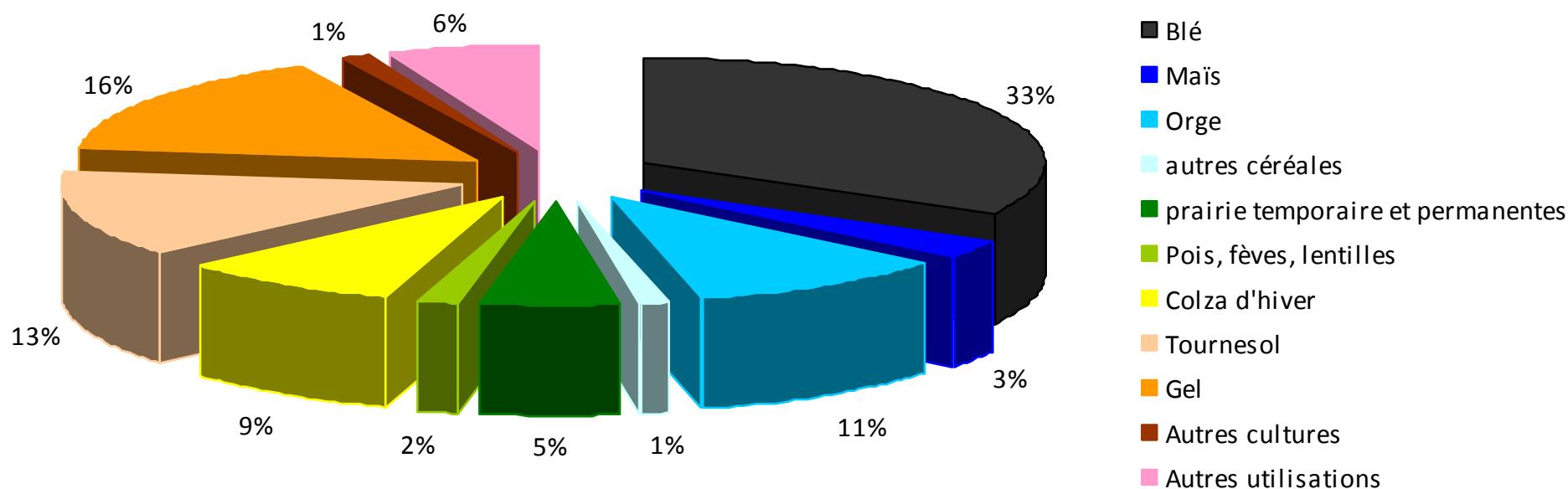
Les cultures sont constituées majoritairement de céréales (47,6 %). Parmi celles-ci, les plus cultivées sont le blé dur et tendre (33 %), l'orge (10,5 %) et le maïs (2,9 %). Le millet et le sorgho ne représentent respectivement que 0,5% et 0,2 % des cultures.

Les oléagineux constituent le 2^e type de cultures : colza (8,8%) et tournesol (13,4%). 15 % des terres sont gelées. Les prairies ne représentent que 5,3 % du site Natura 2000, dont 90 % sont des prairies temporaires. L'élevage est donc peu pratiqué sur le massif forestier. Enfin, Les protéagineux (Pois, fèves et lentilles) représentent moins de 2% des terres cultivées.

Une faible proportion de ces cultures est irriguée : pois de printemps, maïs, maïs à ensilage et sorgho. L'usage de la fertilisation et des produits phytosanitaires est courant, dans un souci de rendement et de qualité des récoltes.

Le site Natura 2000 du massif forestier de Chizé-Aulnay est ainsi marqué par l'agriculture intensive.

Figure 20 : Occupation du sol des espaces agricoles du site Natura 2000



II.3/ LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE « PLAINES ET VALLEES DU SUD-EST DE NIORT »

Un périmètre MAET, zone d'application de **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées**, existe au Nord du site Natura 2000 du Massif forestier de Chizé-Aulnay depuis 2009. Il englobe totalement la ZPS²¹ Plaine de Niort sud-est, et se superpose par endroits à la ZSC²² Vallée de la Boutonne et à la ZSC de Chizé-Aulnay.

Le CNRS de Chizé, le Syndicat des Eaux du Vivier et le SMEPDEP de la Vallée de la Courance se sont associés pour animer cette zone MAET. Deux enjeux s'y côtoient, la **préservation de l'avifaune de plaine** et la **reconquête de la qualité des eaux**, et se superposent par endroits.

Les animateurs du site proposent aux exploitants agricoles des mesures contractuelles portant sur 3 types de surfaces :

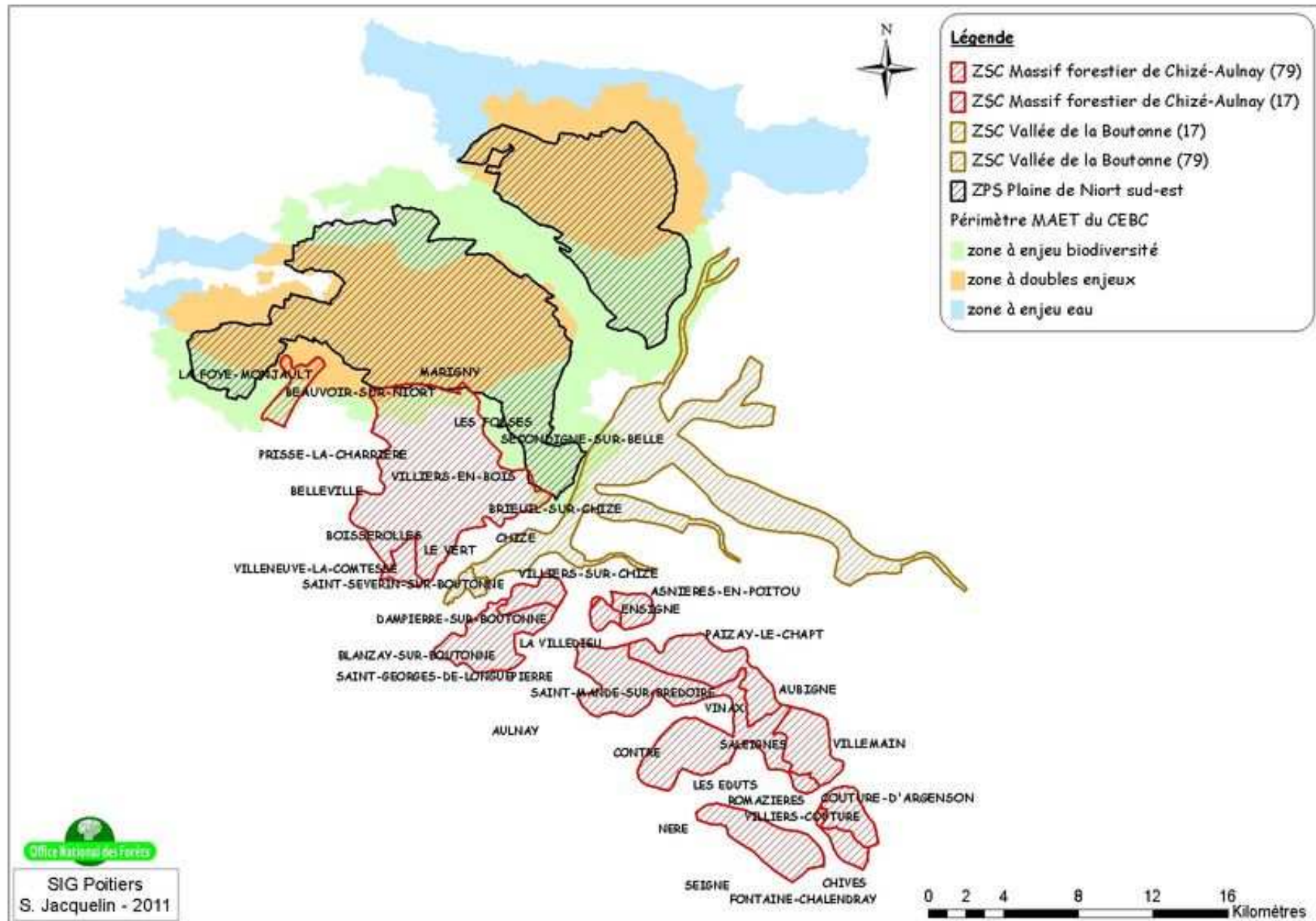
- **parcelles cultivées** (y compris prairies temporaires de moins de 3 ans) : ces mesures ont pour but de favoriser une réduction de l'utilisation de produits herbicides, une limitation de la fertilisation azotée, une conversion à l'agriculture biologique ou son maintien, une limitation de l'irrigation, la remise en herbe des parcelles ainsi qu'une gestion extensive des parcelles en herbe (retard de fauche),
- **parcelles en jachères** : ces mesures ont pour but d'améliorer les couverts végétaux des parcelles en jachère,
- **parcelles en herbe** : ces mesures ont pour but de favoriser une gestion extensive des prairies permanentes (retard de fauche).

Entre 2009 et 2010, près de 10 millions d'euros ont été mobilisés (pour des contrats d'une durée de 5 ans). Près d'une exploitation sur 4 est concernée, couvrant 15% du territoire (et jusqu'à plus de 30% pour les bassins de captage).

21 : Zone de protection Spéciale désignée pour protéger l'avifaune. Ici, l'espèce emblématique est l'Outarde canepetière.

22 : Zone Spéciale de Conservation désignée pour protéger des milieux naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Ici il s'agit de la loutre, des ripisylves, des prairies naturelles humides, etc...

Figure 21 : Zonage MAET à proximité du massif forestier de Chizé-Aulnay



III/ LES COMMERCES

L'activité commerciale est peu présente sur le site. Sur les 37 communes du site, seules 12 possèdent au moins un commerce. 34 établissements sont répertoriés. Il s'agit principalement de boulangeries (8), de boucheries-charcuteries (6), d'épiceries (4), de fleuristes (3) et de librairies-papeteries (3). Quelques supermarchés (2), quincailleries (2) et magasins d'électro-ménager et de meubles (4) sont également présents. Seule 1 poissonnerie et 1 parfumerie sont répertoriées sur ces communes.

Pour rappel, la seule ville située dans le périmètre du site Natura 2000 est Villiers-en-Bois. Celle-ci n'accueille aucun commerce. L'activité commerciale et son éventuelle expansion sur le territoires des communes n'est donc pas susceptible d'être une perturbation pour le site du Massif forestier de Chizé-Aulnay.

IV/ L'EXTRACTION DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Une dizaine de carrières, dont 3 hors du périmètre officiel du site Natura 2000, ont été répertoriés. Seule une carrière d'extraction de calcaire est encore en activité : la Carrière du Bois des Loges, près de Saint Léger, située sur la commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire. Elle a été ouverte il y a plusieurs décennies pour satisfaire les besoins en moellons de la construction locale. Fermée par la suite pendant plusieurs années, elle a été remise en activité par la société Saint Mandé Recyclage Concassage (SMRC), dirigée par l'entreprise de construction Maissant basée à proximité, à Paillé. D'une surface totale de 3,8 ha dont 2,8 ha exploitables, 19 300 tonnes de matériaux y ont été extraites en 2008 pour une autorisation maximale annuelle de 70 000 tonnes. L'utilisation des moellons pour la construction étant marginale et cantonnée à quelques rénovations, l'essentiel de son activité est tournée vers la production de granulats destinés à la viabilisation (chemins, plateformes, réseaux...). Une activité de recyclage de matériaux inertes (béton, parpaings....) y est également ouverte. Les boisements et les lisières limitent la vue sur le site.

ACTIVITES RECREATIVES

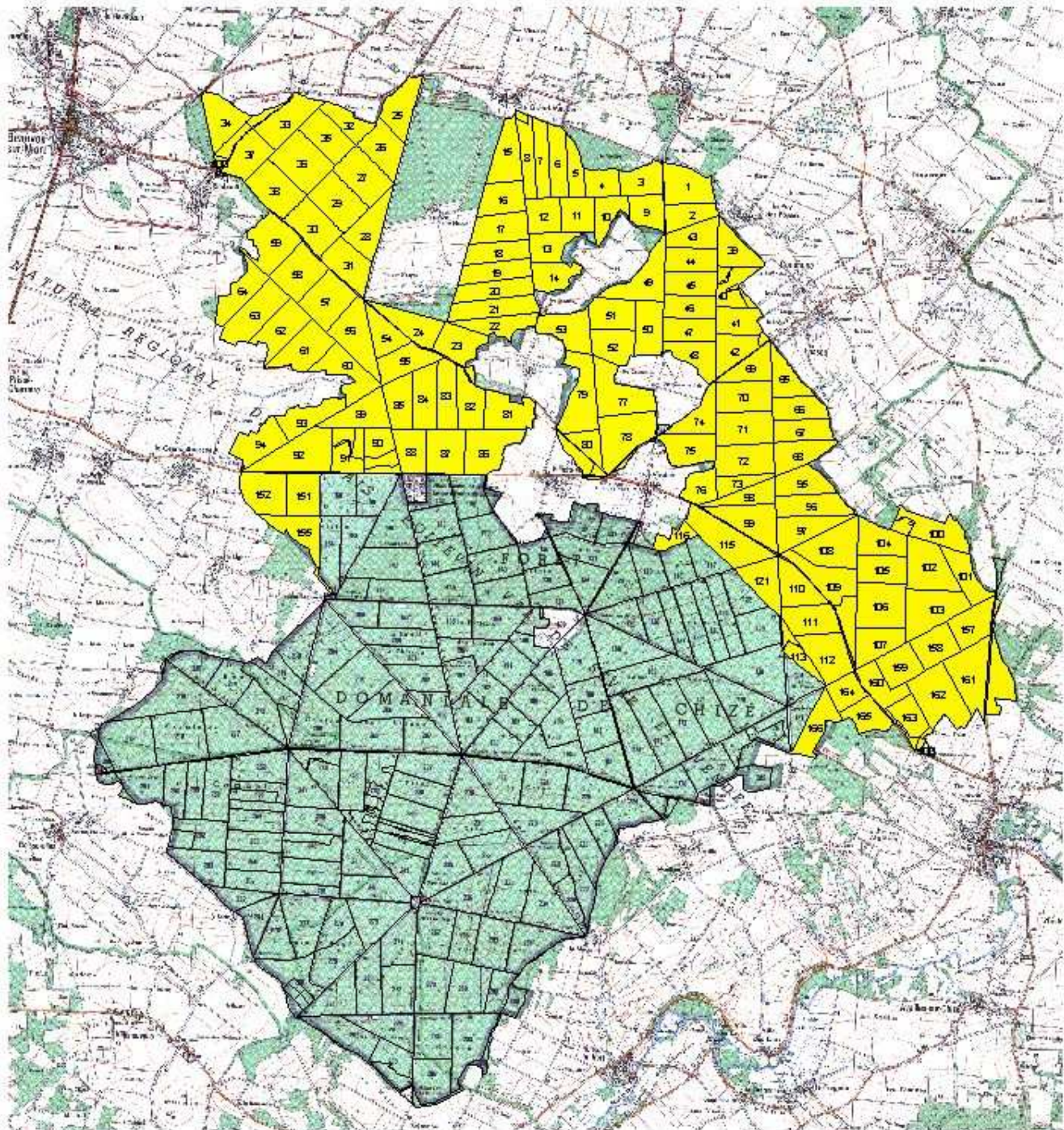
I/ LA CHASSE

I.1/ ORGANISATION

En forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay, la chasse s'organise principalement en adjudications, mais également en locations amiables. 11 des 13 lots de chasse ont été attribués pour des baux de 12 ans, dont 4 en location amiable. Les 13 lots de chasse couvrent 7 621 ha en Forêt domaniales de Chizé, d'Aulnay, le bois d'Ensigné et celui de Chef-Boutonne. Hormis la RBI, dans laquelle une gestion spécifique est organisée, l'organisation générale de la chasse sur le site est la suivante :

- en forêt publique :
 - location de 10 lots de chasse à tir au gros gibier : chevreuil, sanglier,
 - Location de 3 lots de chasse à courre : chevreuil, sanglier, lièvre,
 - Location de licences individuelles à tir : bécasse, lièvre,
 - Location amiable (forêt communale de Saleignes),
 - Location à l'ACCA locale (forêt communale de Saleignes).
- en forêt privée et en espaces agricoles : chasses aux gros et petits gibiers par les ACCA locales.
- 3 Chasses privées sont par ailleurs répertoriées dans la partie privée de la forêt de Chizé.

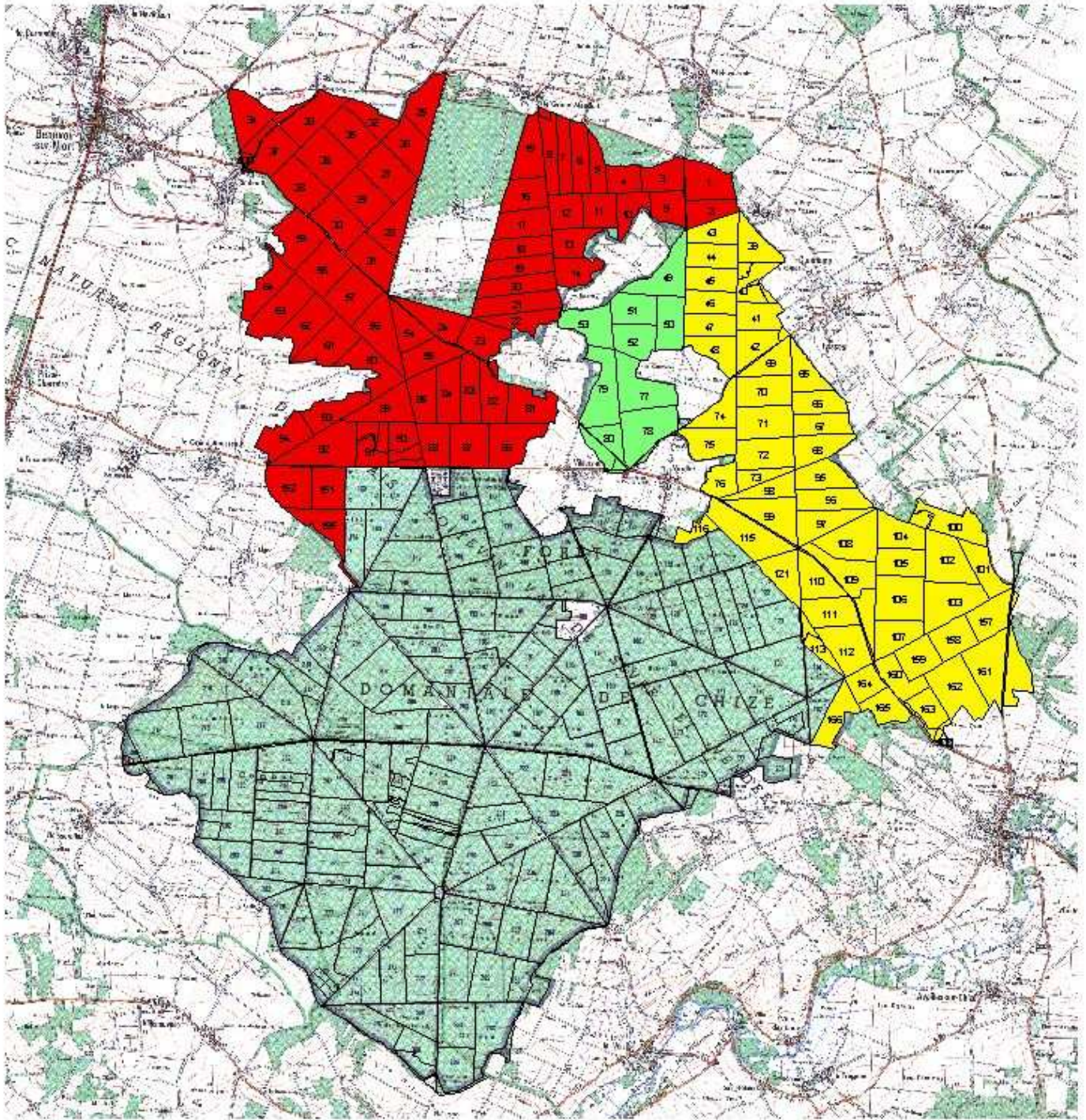
Figure 22 : Localisation des lots de chasse à courre en Forêt Domaniale de Chizé



lots 79.1 - 79.3

Agence de Poitiers
Echelle 1:60000
Septembre 2003

Figure 23 : Localisation des lots de chasse à tir en Forêt Domaniale de Chizé



- lot nord 79.6
- lot sud 79.7
- lot ACCA 79.8

Agence de Poitiers
Echelle 1:50000
Septembre 2003

Figure 24 : Localisation des lots de chasse à courre en Forêt Domaniale d'Aulnay

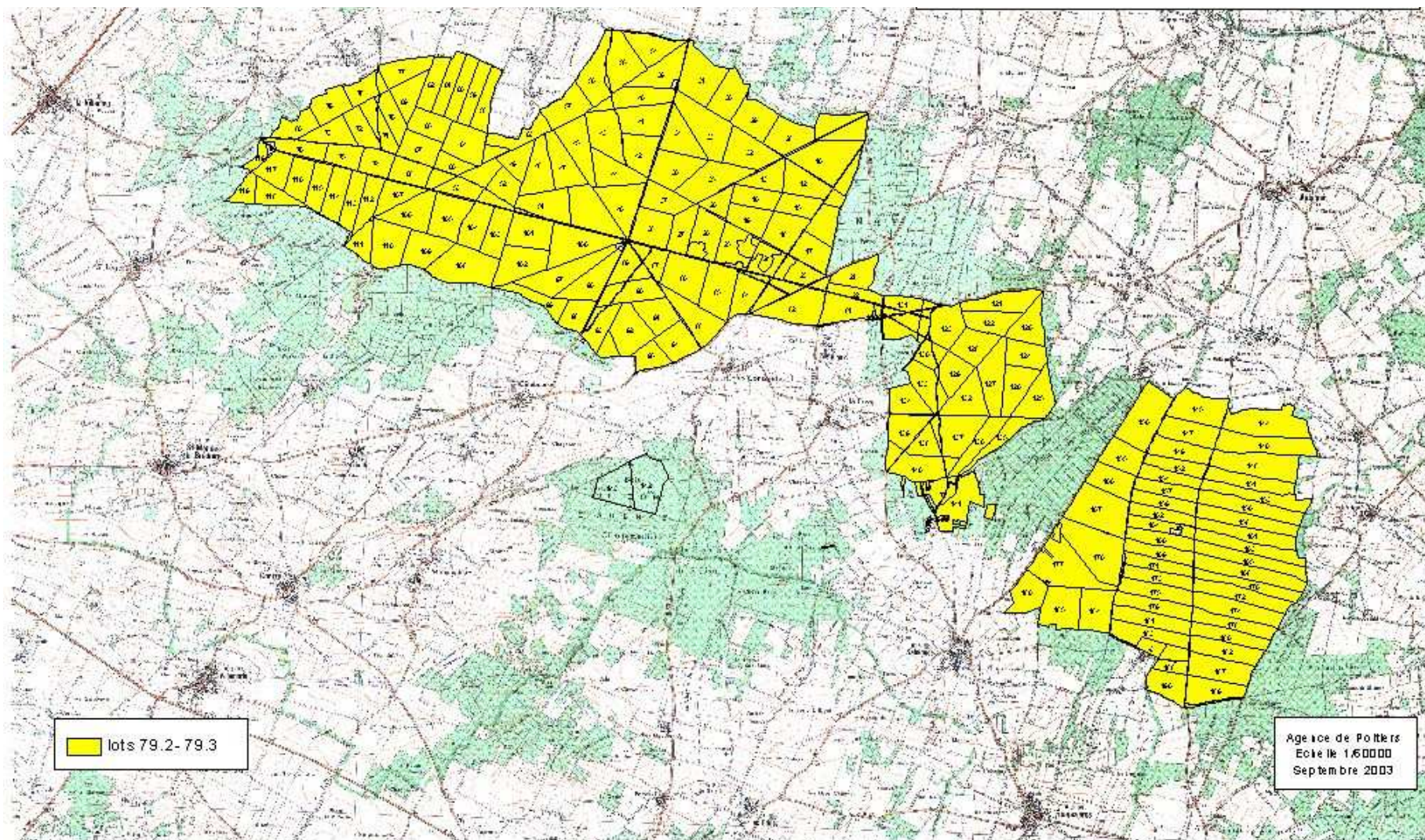
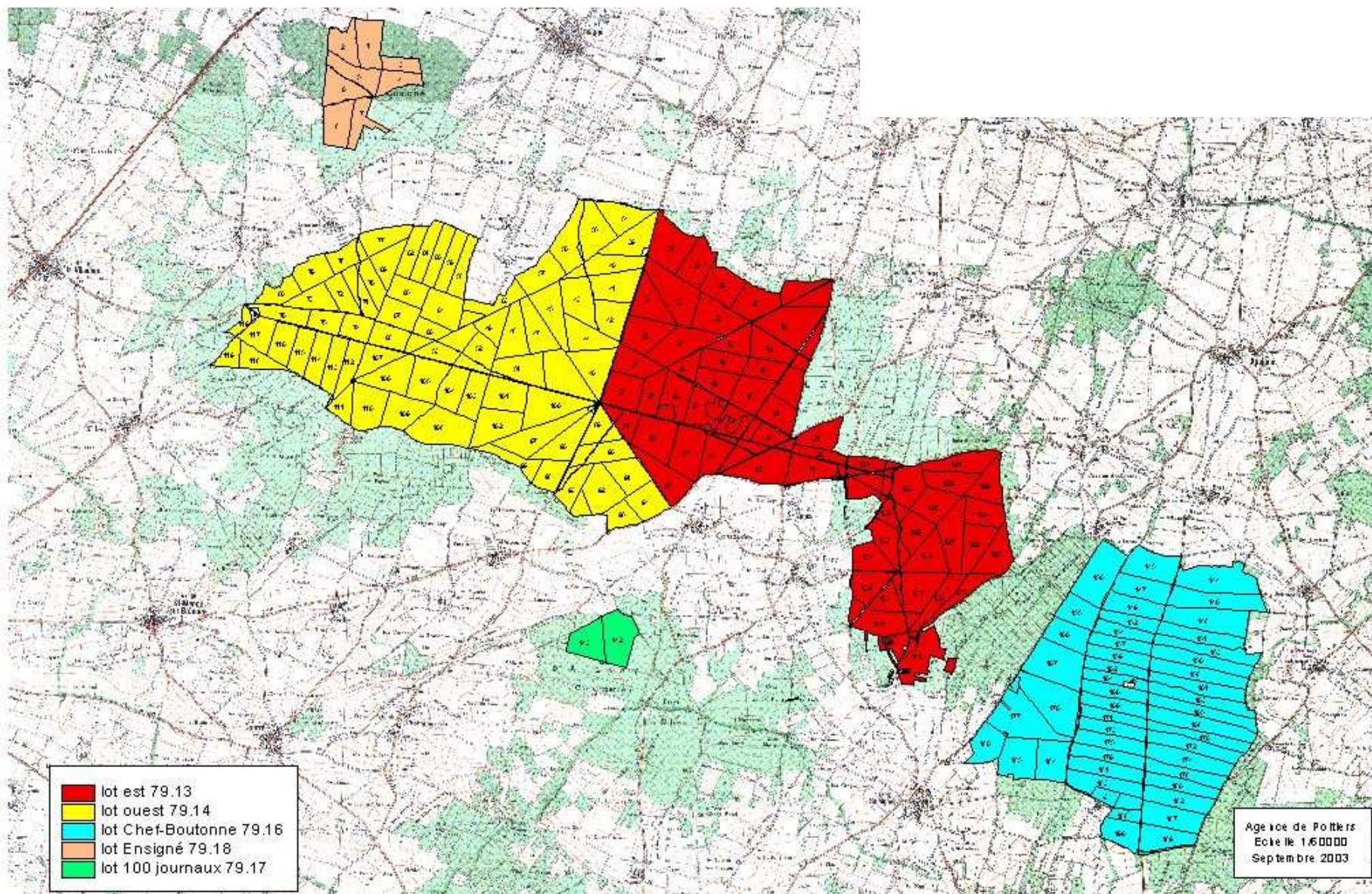


Figure 25 : Localisation des lots de chasse à tir en Forêt Domaniale d'Aulnay



I.2/ LES ASSOCIATIONS DE CHASSE

a) Les fédérations départementales des Chasseurs

Créées en 1923, les fédérations départementales sont des associations chargées de représenter les intérêts cynégétiques et de collaborer aux aspects environnementaux de la politique d'aménagement du territoire. Ce sont des associations agréées au titre de la protection de la nature. Deux fédérations sont présentes sur le territoire du site Natura 2000 : la fédération des Deux-Sèvres et la fédération de Charente-Maritime.

b) Les associations de chasse (type loi 1901)

6 associations louent 6 lots de chasse en forêts de Chizé, d'Aulnay, de Chef-Boutonne, dans le bois d'Ensigné et le bois de la Villedieu : le Rallye Oléronnais, le Rallye Aunis Poitou Griffonne, Le Chêne féru, l'Association de la Forêt d'Aulnay, La Faisanderie et les Bois de Sauter. L'Association des usages pour le gros gibier et une 8^e dont le nom n'est pas connu, chassent dans les bois des communes de la Villedieu et d'Availles-sur-Chizé.

c) Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA)

11 ACCA sont répertoriées autour du massif forestier de Chizé-Aulnay. 2 d'entre elles louent 3 lots de chasse sur le site : l'ACCA de Chizé (2 lots) et l'ACCA de Villiers-en-Bois (1 lot) dans la forêt domaniale de Chizé. En forêt communale de Saleignes, la chasse est gérée par l'ACCA locale.

d) Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA)

La seule AICA répertoriée sur Chizé-Aulnay est celle de Belleville, St Etienne la Cigogne, Boisseroles, elle loue un lot en forêt domaniale de Chizé.

e) Les Groupements d'Intérêt Cynégétique (GIC)

2 GIC sont répertoriés : un à d'Aulnay (en activité) et un autre à Chizé (en sommeil).

La chasse n'est pas incompatible avec la préservation des habitats naturels concernés par Natura 2000. Aucune réglementation particulière liée à Natura 2000 ne sera donc mise en place.

I.3/ EQUIPEMENTS

Il existe quelques petits aménagements cynégétiques dans les forêts du site Natura 2000. Il s'agit principalement : d'agrains (afin de maintenir les animaux en forêt), d'abreuvoirs (mares artificielles bâchées ou réservoirs en béton) et de cabanes de tir.

Afin de pénétrer dans certaines parcelles, les chasseurs ont ouvert et entretiennent des réseaux de sentiers broyés chaque année dans certains taillis. Enfin, le réseau parcellaire est régulièrement entretenu afin de servir de lignes de tir.

I.4/ L'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE ET DE LA FAUNE SAUVAGE (ONCFS)

Il s'agit d'un établissement public sous la double tutelle des Ministères chargés du Développement durable et de l'Agriculture. Il remplit 5 missions principales qui s'inscrivent dans les objectifs du Grenelle de l'environnement :

- surveillance des territoires et la police de l'environnement et de la chasse,
- études et recherches sur la faune sauvage (chevreuil, sanglier, bécasse, pigeon ramier, tourterelle des bois, lapin,..) et ses habitats,
- appui technique et conseil aux administrations, collectivités territoriales, gestionnaires et aménageurs du territoire,
- évolution de la pratique de la chasse selon les notions de développement durable et mise au point de pratiques de gestion des territoires ruraux respectueuses de l'environnement,
- organisation et délivrance de l'examen du permis de chasser.

L'ONCFS est un partenaire sous convention de l'ONF pour la gestion de la Réserve Biologique Intégrale de Chizé. La Délégation interrégionale Poitou-Charentes–Limousin possède une implantation dans la Vienne (Poitiers). Le CNERA Avifaune migratrice, unité d'études et de recherche appliquée de l'ONCFS, possède des locaux basés à Villiers-en-Bois, dans la forêt de Chizé à proximité du CNRS.

A l'intérieur de la RBI, les prélèvements de chevreuil et sanglier sont assurés en partenariat entre l'ONCFS et l'ONF²³ :

- pour le chevreuil : capture au filet en janvier et février,
- pour le sanglier : capture au filet (janvier et février), cage piège (début été et automne/hiver) et battues de régulation (2 à 3 par an).

Des relevés biométriques sont systématiquement effectués sur tous les animaux capturés. Avec un recul de plus de 25 ans, ces bases de données sont des outils d'analyses scientifiques d'un intérêt majeur.

23 : Arrêté ministériel du 26 septembre 2006

II/ LES SPORTS ET LES LOISIRS

II.1/ INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

Parmi les 37 communes du site, 24 possèdent des infrastructures et des équipements sportifs. Ainsi sont recensées à proximité du site Natura 2000 :

- 1 bassin de natation,
- 11 boulodromes,
- 12 tennis (de 1 à 3 courts),
- 4 salles multisports (équipées),
- 2 salles de petits jeux,
- 13 terrains de grands jeux (1 à 4 terrains, certains avec tribunes),
- 6 salles de sport non spécialisées (non équipées).

Aucune de ces installations n'est située à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

II.2/ CIRCUITS DE RANDONNEES PEDESTRES ET EQUESTRES

Le Pays du Val de Saintonge, regroupant 7 communautés de communes et 117 communes, en collaboration avec le Comité Départemental de randonnée pédestre de la Charente Maritime, édite un Topo guide "Promenades et randonnées en Vals de Saintonge" qui recense plus de 40 balades à pied, pour la plupart accessibles en VTT et à cheval.

Plusieurs d'entre elles parcourent le site :

- un circuit de grande randonnée traverse le site sur environ 17 km : le GR36. Il suit un itinéraire Niort – Périgueux, et passe du nord au sud par Marigny, Villiers-en Bois, Chizé, la Villedieu et Aulnay.
- une piste cavalière traverse le massif d'Aulnay sur 31 km et la forêt de Chef-Boutonne sur 8,6 km.
- plusieurs sentiers de petite randonnée traversent les différents massifs forestiers du site.

Ces pistes ne sont pas entretenues mais sont utilisées. La fréquentation par le public est très faible.

En forêt publique, la circulation des véhicules à moteur est limitée aux seules routes "ouvertes à la circulation". Les promeneurs empruntent les allées forestières et pénètrent peu à l'intérieur des parcelles. Les manifestations de groupes (marche, courses d'orientation ...) sont soumises à une

demande d'autorisation préalable auprès de l'ONF et les récoltes de champignons sont tolérées dans la limite d'une quantité réservée à la consommation personnelle.

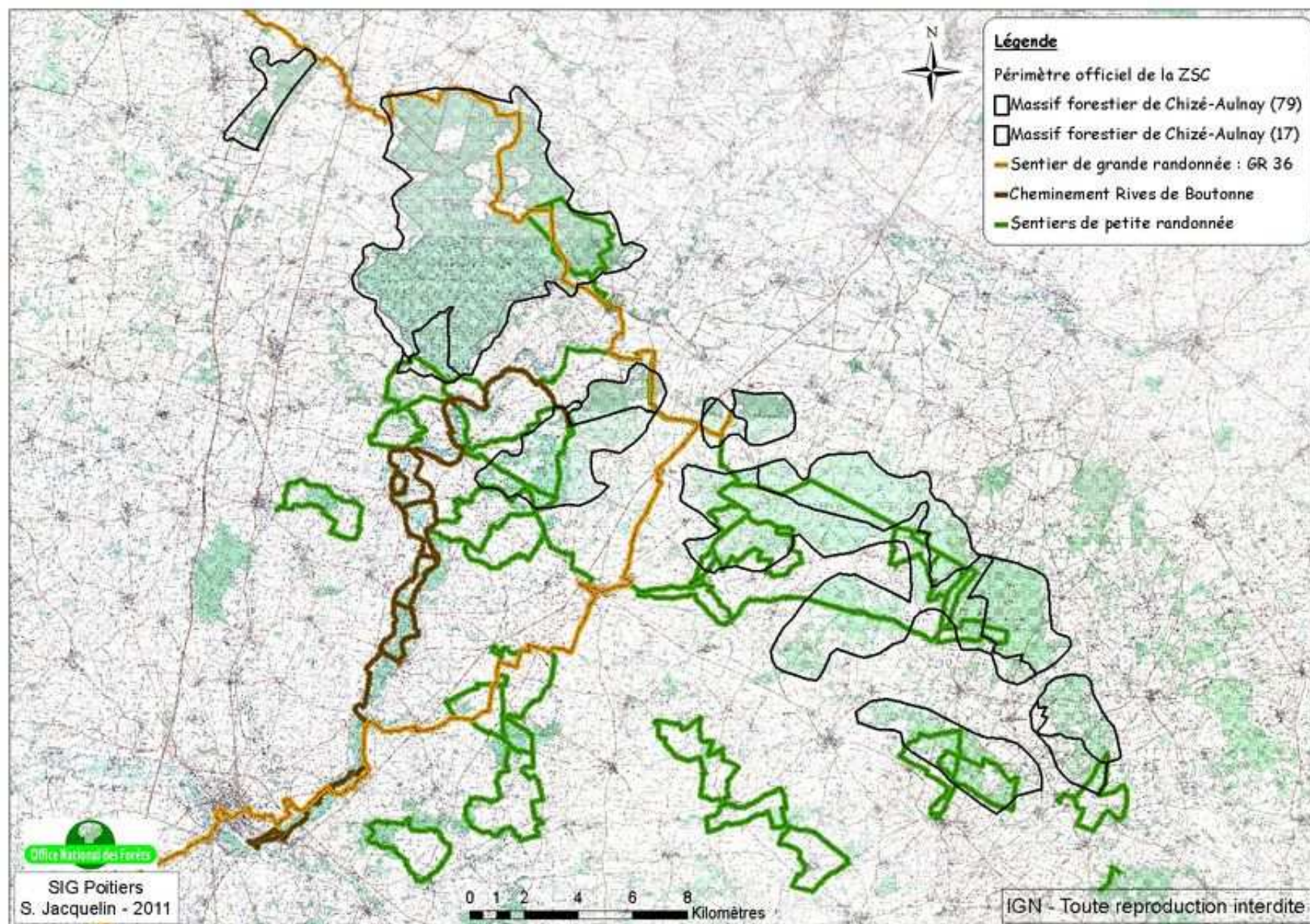
II.3/ ACCUEIL DU PUBLIC EN FORET

Plusieurs types d'aménagements sont installés dans les forêts du site Natura 2000 :

- 14 aires de pique nique (tables, bancs et poubelles) sont répertoriées sur le massif d'Aulnay. Le gros de la fréquentation, en fin de semaine, a lieu sur le rond point d'Aulnay qui a été aménagé en conséquence : parking pour au moins 30 voitures, 6 tables-bancs pour pique-nique, poubelles, point d'eau potable, 2 terrains de boules et aires de jeu pour les enfants,
- quelques sommières empierrées sont localisées en forêt de Chizé, et à Aulnay, sont empruntées par les promeneurs,
- sur la commune de la Villedieu, aux cantons des Batailles, 1,22 ha ont été aménagés pour recevoir le public : tables, bancs, poubelles, sentier de promenade, parking, aire bétonnée (12m x7m), une aire couverte (15mx9m), un jeu de boule, un point d'eau et un éclairage électrique.

En résumé, ce site Natura 2000 n'est pas sujet à une forte fréquentation du public. La fréquentation, quand elle existe, est cantonnée aux sentiers balisés et aux sites aménagés.

Figure 26 : Circuits de randonnées localisés à proximité du site Natura 2000



III/ LE TOURISME

II.1/ LES SITES TOURISTIQUES

a) Le Zoodysée

Créé en 1973, et profondément remanié en 2003 en prenant le statut d'un établissement public départemental, le Zoodysée est un parc animalier qui présente la faune européenne sur 25 ha. Propriété du département des Deux-Sèvres, le Zoodysée a une vocation pédagogique primordiale. Il reçoit chaque année près de 55 000 visiteurs dont 17 000 participent à des visites guidées ou à des animations à thèmes (visite de la RBI, reprise de chevreuils, sorties crépusculaires.....).

Des sessions de formation à destination des enseignants, ainsi que des animations nature, sont également organisées sur des thèmes divers (démarche scientifique, biodiversité citoyenne, petite enfance..) en collaboration avec l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE).

Enfin, le Zoodysée participe à la recherche scientifique à travers sa participation à des programmes d'élevage et de reproduction (cf. § Recherche scientifique).

b) L'Asinerie de Dampierre sur Boutonne

Créée en 1980 suite à l'initiative des Haras Nationaux, l'Asinerie a vocation à sauvegarder la race du Baudet du Poitou. La mécanisation du monde agricole en ayant fait chuter les effectifs, tous les efforts vont être faits pour la sauver. Devenu aujourd'hui « Pôle Nature » du département de la Charente Maritime, cet espace, en partie situé sur la forêt communale de la Villedieu, a atteint son objectif principal. Le site reçoit près de 60 000 visiteurs par an, des animations thématiques sur le travail des mules poitevines et du baudet du Poitou ainsi que des formations à l'élevage équin y sont organisées.

II.2/ L'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

Six établissements dont la vocation est l'hébergement touristique sont répertoriés sur les communes du site Natura 2000

- Aulnay : 1 hotel 2 étoiles proposant 10 chambres - au centre du village,
- Dampierre-sur-Boutonne : 1 camping municipal 2 étoiles de 17 emplacements - dans le village,
- Saint-Mandé-sur-Brédoire : 1 camping 2 étoiles, « le Lizot », de 100 emplacements - hors du village à environ 1 km au sud ouest de la forêt domaniale d'Aulnay,
- Marigny : 1 camping 2 étoiles de 25 emplacements - à 2 km au nord de la forêt de Chizé,
- Le Vert : 1 camping de 20 emplacements (aujourd'hui fermé) - à 1 km au sud-est de la forêt de Chizé,
- Villiers-en-Bois : 1 gîte, « le Prioulet », proposant 13 chambres - à proximité du Zoodysée.

Ce dernier établissement est le seul localisé à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

AUTRES ACTIVITES ET AUTRES ACTEURS

I/ LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

I.1 / LES STRUCTURES DE RECHERCHE

a) Le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé (CEBC)

Le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé, laboratoire de recherche du Centre National de la Recherche Scientifique, est implanté à Villiers-en-Bois. Son équipe développe des études sur l'écologie et l'évolution des populations animales sauvages (oiseaux et mammifères marins, oiseaux coloniaux et reptiles) en milieu naturel. Les perspectives de ces études s'inscrivent dans le cadre de la gestion des espaces et des espèces. Les principaux sites d'études sont situés en Europe continentale, en Afrique et dans les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF). Parmi les recherches réalisées en France, plusieurs programmes se tiennent à proximité ou à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000.

b) L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)

L'ONCFS possède des locaux à Villiers-en-bois à proximité de ceux du CNRS. Des équipes reliées à trois de ses six Centres Nationaux d'Etudes et de Recherche Appliquées (CNERA) y travaillent :

- CNERA "Cervidés-sangliers" : le chevreuil et le sanglier sont étudiés depuis plus de 20 ans dans la Réserve de Chizé,
- CNERA "avifaune migratrice" : la tourterelle des bois, la bécasse, la grive, l'outarde canepetière, entre autres, font l'objet d'études et de suivis réguliers,
- CNERA "petite faune sédentaire de plaine" : le lapin de garenne, le lièvre et plus rarement les perdrix sont étudiés.

c) Le Zoodyssée

Le Zoodyssée pilote des programmes de conservation d'espèces menacées. Il s'est porté volontaire en 2007 pour contribuer au programme de réintroduction de la Tortue cistude. En 2010, le Zoodyssée s'est également porté candidat pour la création d'un centre d'élevage du Vison d'Europe.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du plan d'action national en faveur du Vison d'Europe, coordonné par la DREAL Aquitaine, qui prévoit la mise en place d'une politique d'élevage et de réintroduction.

La population des villages à proximité du site est également impliquée dans un programme de pose de nichoirs (3 000 sur 20 communes) et de suivi du Hibou petit duc, de la Huppe fasciée et de la Chouette chevêche.

d) Le Centre d'élevage d'Outardes canepetières

Depuis juillet 2009, un centre d'élevage d'outarde canepetière est installé à Villers-en-Bois, à des fins de réintroduction des individus en milieu naturel. Le projet, porté par la LPO et soutenu par le Conseil Général des Deux-Sèvres, semble fonctionner. En effet, 150 oeufs ont été pondus en captivité en 2009 et 44 individus ont pu être relâchés. Un projet de valorisation pédagogique de ce centre est à l'étude. La LPO, le CNRS et le Zoodyssée réfléchissent à la création d'une animation ouverte au public qui permettrait de présenter la biodiversité de plaine et ses problématiques.

e) L'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE)

L'IFREE est une association créée par le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Régional Poitou-Charentes. Sa mission essentielle est de concevoir et de coordonner la formation des acteurs et des partenaires intervenant dans l'éducation à l'environnement. L'IFREE pilote des actions de recherche en matière d'éducation à l'environnement, notamment en didactique, épistémologie et histoire des sciences humaines et exactes permettant de contribuer à l'enseignement de l'environnement, en évaluation des acquis cognitifs, méthodologiques et comportementaux chez les apprenants ayant bénéficié d'actions d'éducation à l'environnement (intervenants en poste, formateurs étrangers).

f) Le Centre Littoral de Géophysique (CLDG)

Le CLDG dépend de l'Université de La Rochelle. Il a installé en octobre 2000, dans la RBI de la Sylve d'Argenson, un observatoire de géophysique (sismographes). Il s'agit d'un site dédié à l'étude des mouvements verticaux de la Terre en corrélation avec les variations du niveau de la mer sur la façade atlantique. Cette station s'inscrit dans un réseau national lui-même intégré dans un réseau international d'études des changements climatiques globaux et de la montée des niveaux des océans.

Le choix de la Réserve de Chizé découle de la tranquillité du site, de la présence du bâtiment de Paitout, de l'épaisseur de ses murs et de sa localisation (bon compromis entre un éloignement de la côte permettant de s'affranchir de certains phénomènes "parasites" et une proximité suffisante pour établir la corrélation mouvements verticaux / marées).

I.2/ LES ETUDES ET LES SUIVIS REALISES A L'INTERIEUR ET A PROXIMITE DU SITE NATURA 2000

a) Suivis en RBI (et comparatif hors RBI)

Programme de recherche sur les reptiles (CNRS)

Les serpents, en particulier les couleuvres vertes et jaunes et d'esculape, sont étudiés depuis la création du CEBC en 1986, sur le site du Laboratoire, par marquage-recapture et télémétrie. Depuis 1997, les études se sont étendues sur le domaine forestier de la RCNFS, puis de la RBI. Un réseau de plaques de capture en fibrociment a été installé dans la RBI et dans la forêt non enclose. Il compte à ce jour près de 1 000 plaques (200 dans la RBI et 800 hors RBI). En 2002, 3 sites de ponte artificiels ont été créés. Fin 2010, 3 nouveaux sites ont été installés. Parallèlement, un dénombrement des serpents retrouvés morts sur les routes régionales a été instauré. Les dispositifs de captures et de ponte servent de support à différentes activités de recherche fondamentale et pédagogiques.

Durant les 10 prochaines années, des suivis comparatifs entre la RBI et la zone hors réserve, auront lieu, ainsi qu'un suivi des populations de Lézard des Murailles de la RBI de Chizé.

Programme de recherche sur les oiseaux (CNRS et ONCFS)

Un suivi à long terme de la communauté d'oiseaux de la forêt de Chizé est en cours depuis 2005. Il est basé sur un réseau de 50 points d'écoute, inspiré par le modèle du programme STOC²⁴. Il a permis de détecter 83 espèces dont 65 nicheuses. Ce dispositif a pour but de comparer l'abondance et la richesse en espèces à l'intérieur et à l'extérieur de la RBI, et d'analyser les effets des changements climatiques sur ces communautés. Ce suivi est complété par des études plus ponctuelles sur des espèces particulières (pic épeiche, engoulevent d'Europe).

24 : Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) coordonné par le Centre de Recherches par le Bagueage des Populations d'Oiseaux (CRPBPO). Ce Centre fait partie intégrante du Muséum National d'Histoire Naturelle. STOC-EPS : basé sur des points d'écoute de mâles chanteurs et STOC-Capture : basé sur la capture et la recapture de passereaux nicheurs (bagueage et mesures biométriques d'individus).

Depuis 2008, une étude est en cours sur l'écologie des rapaces nocturnes avec pour espèce modèle la Chouette hulotte. Plusieurs méthodes sont utilisées : suivi de nichoirs, points d'écoute, baguage, captures et pose d'enregistreurs, suivi démographique et hormonal et permettront de comparer l'écologie et la dynamique d'une populations hors RBI avec celles d'une population vivant à l'intérieur de la RBI.

Par ailleurs, une étude sur la variabilité inter-annuelle des paramètres démographiques de la Tourterelle des bois est en cours. Il est envisagé de conduire des opérations de Capture-Marquage-Recapture sur la population de la RBI, afin de comparer ces données à d'autres issues de stations localisées en Poitou-Charentes.

Enfin, un programme de recherche sur la mésange charbonnière est à l'étude. Il permettrait de comprendre l'influence de la gestion sylvicole sur l'avifaune, et en particuliers son impact sur les paramètres physiologiques (notion de stress) et démographiques. La méthode de suivi serait basée sur des sessions de capture et des suivis de nichoirs.

Programmes de recherche sur les mammifères (CNRS, ONCFS, ONF)

Dans la RBI, le chevreuil demeure l'espèce animale prioritaire. Le suivi de cette population et de son impact sur le milieu végétal est effectué régulièrement par ONCFS avec le concours de l'ONF. Cette population est étudiée depuis 1970. Certains chevreuils sont équipés de colliers d'identification dans la réserve, ce qui permet un suivi intensif et extrêmement précis de la dynamique de cette population. Cette étude a permis des découvertes sur la biologie de l'espèce (physiologie, écologie, comportement). Elle sert de population de référence pour la mise au point de techniques de suivi et de gestion de populations de chevreuils en France :

- suivi du niveau d'effectif par la recapture d'animaux préalablement marqués (CMR²⁵) et par l'indice kilométrique d'abondance (IKA),
- estimation de la réussite de la reproduction par l'observation de la taille moyenne des groupes familiaux en été et en automne,
- Le suivi de leur condition corporelle par l'analyse biométrique et l'étude de l'état sanitaire,
- Réponses démographiques face aux perturbations du milieu.

Ces études se font en coopération avec le Laboratoire de Biométrie et de Biologie évolutive de l'Université de Lyon (CNRS). Trois grands axes de recherche seront développés dans les années à venir :

- réponse des chevreuils face aux changements climatiques,
- perception de l'environnement et réponse aux sources environnementales au niveau physiologique,
- comparaison entre un système « naturel » (RBI) et un système géré et très modifié par l'homme (hors RBI).

Le sanglier n'est pas aussi étudié que le chevreuil en forêt de Chizé. Les campagnes de régulation cherchent à maintenir la population de Chizé à de bas niveaux. Cependant, la présence de caractéristiques démographiques très inhabituelles entraîne une difficulté au niveau de sa gestion. Des recherches vont donc être menées pour mieux comprendre ses différents paramètres démographiques. De nombreuses données sont déjà

25 : Méthode de Capture-Marquage-Recapture

disponibles (captures et marquage de marcassins, estimation de survie et de recrutement, taux de croissance individuels, etc.). En effet, depuis 30 ans des relevés sont effectués sur les animaux prélevés à Chizé.

Par ailleurs, l'isolement de la population de sangliers de Chizé a contribué à la maintenir vierge de toute hybridation avec le porc domestique durant 50 ans. Une analyse de caryotypes avait ainsi démontré une différence du nombre de chromosomes par rapport aux autres populations françaises. Cependant, depuis 2002, des traces de pollution génétique ont été détectées. Les prélèvements sanguins réalisés durant les captures devraient permettre d'observer l'évolution de ce phénomène, ainsi qu'un éventuel retour à la normale.

Programme de recherche sur les écosystèmes forestiers

Un suivi à long terme de la dynamique forestière a été instauré depuis 2006. La méthode, appelé protocole MEDD²⁶, consiste à suivre 310 placettes dans la RBI de Chizé. Des données dendrométriques et dendrométriques y sont récoltées. Ce protocole vise également à analyser les flux de bois morts. Ces études se poursuivront jusqu'en 2016.

La RBI a également fait l'objet en 2007, d'un inventaire floristique réalisé sur 42 parcelles suivant une méthode testée sur d'autres grands massifs forestiers. Cet inventaire avait pour principal but de trouver une méthode d'inventaire fiable, avec un minimum de biais (observateur, exhaustivité, etc.).

Une nouvelle étude a été lancée en 2008 par le CEMAGREF et l'ONF. Il fait partie d'un programme national qui concerne 30 massifs forestiers : Gestion, Naturalité et Biodiversité (GNB). Il s'agit de réaliser des inventaires sur 7 groupes taxinomiques (oiseaux, flore vasculaire bryophytes, chiroptères, champignons, coléoptères carabiques et saproxyliques). Le protocole MEED avec son analyse des flux de bois est intégré à cette étude. Il s'agit principalement d'analyser l'évolution des écosystèmes forestiers (groupes écologiques, cortèges d'espèces) en domaines gérés et non gérés. Les relevés ont débuté en 2010 sur 24 placettes de la forêt de Chizé (hors RBI et dans la RBI).

Suivis ornithologiques

Dans le cadre de l'aménagement forestier de la forêt Domaniale d'Aulnay, un inventaire ornithologique sera effectué en 2011. Il sera réalisé selon des protocoles proches de ceux déjà utilisés dans la RBI et hors de la RBI, afin que les données puissent être mises en commun.

26 : du nom de l'ancien ministère de l'écologie (les noms ont variés depuis : MEDAD, MEEDDAT, MEEDDM, MEDDTL)

Suivis de l'entomofaune

Un suivi des papillons de nuit (hétérocères) et des coléoptères saproxyliques est en cours. Il est réalisé par des bénévoles de Deux-Sèvres Nature Environnement sur des placettes localisées dans la RBI et en dehors de celle-ci. De nouvelles espèces d'hétérocères ont d'ores et déjà été découvertes ou redécouvertes.

b) Suivis hors RBI

Le Centre d'Etudes Biologiques de Chizé travaille sur une « zone atelier » au nord du site Natura 2000. Celle-ci englobe en totalité la ZPS de la Plaine de Niort sud-est²⁷ et se superpose par endroit à la ZSC Vallée de la Boutonne²⁸, ainsi qu'à la ZSC du Massif forestier de Chizé-Aulnay.

La **Zone Atelier Plaine & Val de Sèvre** est un site où sont menées des études pluridisciplinaires sur l'environnement, en particulier sur les relations entre l'homme et les écosystèmes, en partenariat avec l'INRA. Il s'agit d'une plaine céréalière intensive de près de 500 km² au sud de Niort : céréales, maïs, tournesol, pois et colza essentiellement, dans laquelle l'élevage (bovins, caprins) est encore présent mais en forte diminution.

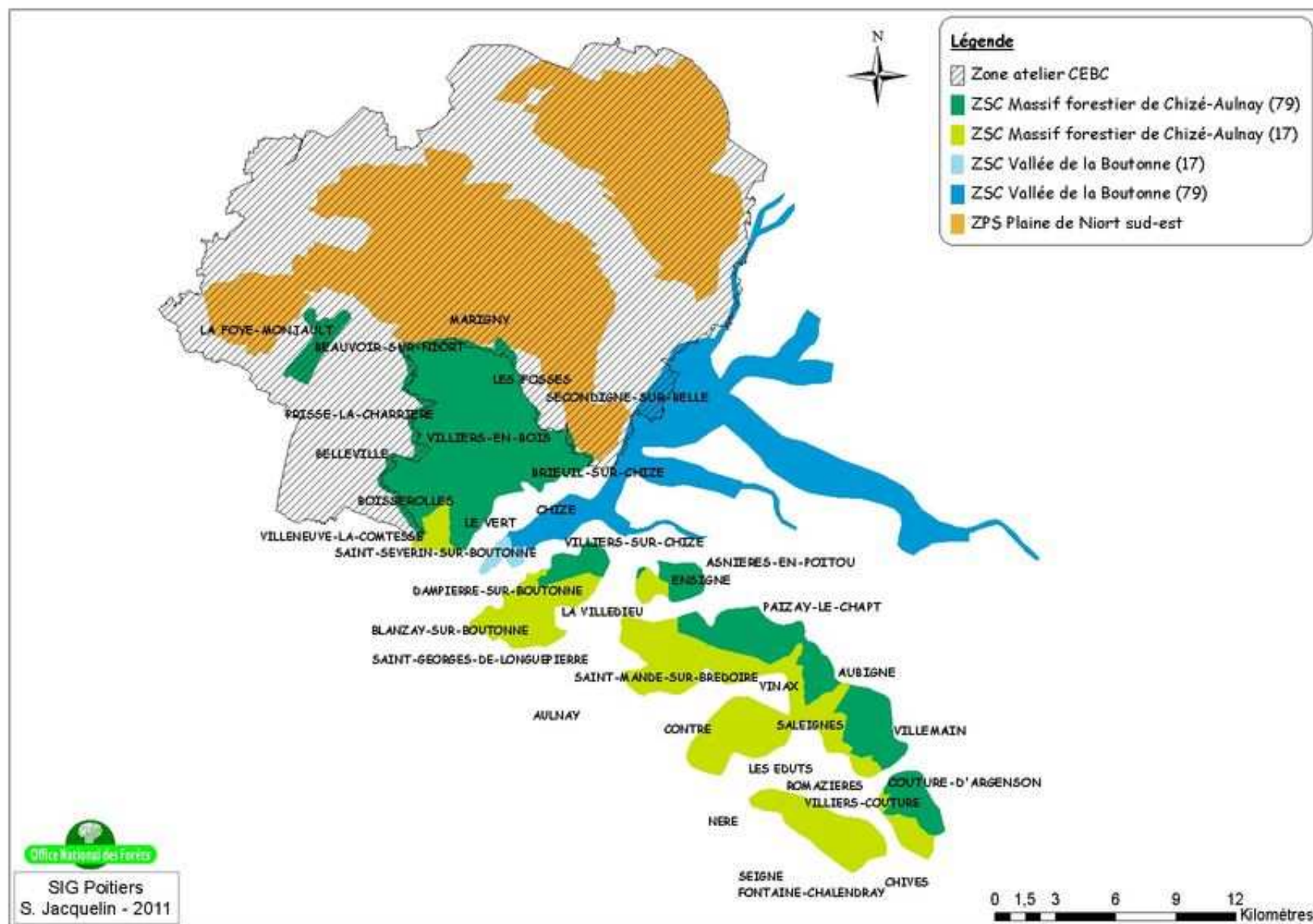
Les premiers travaux ont débuté en 1994. A partir de 2000, les problématiques de recherche se sont orientées vers l'étude des réseaux trophiques des agro écosystèmes et des communautés animales qui y vivent, ainsi que sur l'effet des pratiques agricoles sur les disponibilités trophiques (alimentaires). Le programme de recherche a ainsi permis d'identifier le rôle capital des prairies dans ces écosystèmes. Il a également permis d'accompagner les agriculteurs vers une démarche contractuelle et respectueuse des enjeux environnementaux, tout en restant compatible avec leur développement économique et social.

En 2004, deux autres programmes de recherche dont l'objectif est de comprendre le rôle des prairies, non seulement sur le plan écologique, mais aussi sur les plans agronomiques et économiques ont été lancés. La Zone Atelier Plaine & Val de Sèvre est actuellement le support opérationnel de 9 programmes de recherche financés, et accueille 23 équipes de recherche. 8 thèses s'y déroulent.

27 : désignée en faveur de l'avifaune des plaines céréalières : Outarde canepetière, Oedicnème criard, Busards cendrés et Saint-Martin

28 : désignée pour protéger les milieux naturels humides et la faune associée

Figure 27 : Zone Atelier Plaine & Val de Sèvre



II/ LES ASSOCIATIONS NATURALISTES

Le massif forestier de Chizé-Aulnay est un terrain d'étude privilégié pour les naturalistes et les scientifiques qui s'intéressent aux milieux forestiers ainsi qu'au milieux naturels associés (zones ouvertes, zones humides,...).

7 associations naturalistes exercent leurs activités, ou possèdent des connaissances sur la faune et la flore du massif de Chizé-Aulnay. :

- **Deux Sèvres Nature Environnement (DSNE)** : créée en 1969, cette association est basée à Niort et est affiliée à France Nature Environnement.
- **Nature Environnement 17 (NE17)** : basée à la Rochelle, elle était anciennement appelée SEPRONAS (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Aunis et en Saintonge). Créée en 1967, elle est actuellement affiliée à France Nature Environnement et est fédérée au niveau régional par Poitou-Charentes Nature (PCN).
- Le **Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS)** : créée en 1981, le GODS est basé à Niort. Il est également affilié à France Nature Environnement et est fédéré au niveau régional par Poitou-Charentes Nature (PCN).
- La **Ligue pour la Protection des Oiseaux** de Charente-Maritime (LPO 17) : la LPO fut créée en 1912. Elle est présente actuellement dans la plupart des régions françaises. Le groupe LPO de Charente-Maritime est basé à la Rochelle.
- La **Société Française d'Orchidophilie Poitou-Charentes-Vendée (SFO PCV)** : basée à la Peyratte (79).
- La **Société Mycologique du massif d'Argenson** : basée à Brioux-sur-Boutonne, elle est affiliée à DSNE.
- L'**Association de Protection, d'Information et d'Etude de l'Eau et de son Environnement (APIEEE)** : elle a été créée en 1990 à Chizé et anime un « club nature » affilié à la structure nationale des Club CPN.

III/ L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Chaque année, près de 20 000 visiteurs du Zoodysée participent à des visites guidées ou à des animations à thèmes réalisées dans la forêt domaniale de Chizé : visite de la RBI, reprise de chevreuils, sorties crépusculaires... Des sessions de formation à destination des enseignants, ainsi que des animations nature, sont également organisées sur des thèmes divers (démarche scientifique, biodiversité citoyenne, petite enfance..) en collaboration avec l'Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement (IFREE).

L'IFREE est une association créée par le Ministère de l'Education Nationale et le Conseil Régional Poitou-Charentes. Sa mission essentielle est de concevoir et de coordonner la formation des acteurs et des partenaires intervenant dans l'éducation à l'environnement en vue de collaborer à la

formation initiale et continue des enseignants, à celle des responsables associatifs et à celle des professionnels de la formation et de l'animation socioculturelle. L'institut organise des stages, des colloques ou des conférences afin de faire se rencontrer ces différents publics (aide à la conception et au montage de formations dans le domaine de l'environnement). La création, la conception et la diffusion d'outils pédagogiques adaptés aux différents publics constituent une des missions fondamentales de l'IFREE. Des fiches techniques pour les formateurs et un répertoire régional des sites d'intérêt pédagogique en environnement et des intervenants en formation environnementale, sont en cours de réalisation. L'IFREE met en place et développe le réseau régional de ressources "Emploi-Environnement" qui contribue à la professionnalisation et à la pérennisation des activités créées dans le cadre du programme "nouveaux services emploi-jeunes" sur le secteur de l'environnement.

De plus, l'Institut permet d'aider à la décision et à l'évaluation environnementale, en développant l'Observatoire Régional de l'Environnement (ORE).

Enfin, les associations naturalistes locales organisent chaque année des sorties nature et des conférences pour faire découvrir au grand public les milieux et les espèces de leur région. De plus, elles mettent en place des chantiers associatifs, dont le but est de restaurer et/ou d'entretenir des milieux naturels dégradés. Elles s'associent également avec le CNRS et le Zoodysée pour monter et mettre en œuvre des projets pédagogiques :

- Ainsi NE17, DSNE et le Zoodysée, en partenariat avec la DREAL et un grand groupe privé, ont créé le projet « **A la découverte de l'ancienne Sylve d'Argenson** ». Il s'agit d'un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement vers un développement durable visant à faire découvrir le patrimoine paysager, naturel, culturel et historique de l'ancienne Sylve d'Argenson au travers de ses massifs reliques. Il mobilise des classes d'écoles localisées à proximité d'un massif forestier (Benon en 2008/2009, Aulnay 2009/2010, Chizé 2010/2011), et consiste à leur faire monter un projet qui sera réalisé d'abord en classe, puis en forêt et enfin présenté aux autres classes associées à ce programme.
- Le CNRS de Chizé a mis récemment en place le projet « **Le Peuple des broussailles** » qui s'adressent aux scolaires. Les animations prennent la forme de sorties nature dont le but est de faire connaître aux enfants les espèces animales et végétales typiques des broussailles. Le groupe ciblé par ce projet est notamment celui des reptiles. Un site particulier de la RBI sert de ce support à ce projet.

Tableau 4 : Récapitulatif des données administratives relatives au Massif forestier de Chizé-Aulnay

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
Zonage administratif	Pays	1	France	DREAL Poitou-Charentes
	Région	1	Poitou-Charentes	DREAL Poitou-Charentes
	Département	2	Deux-Sèvre (79), Charente-Maritime (17)	DREAL Poitou-Charentes
	Pays	2	Deux-Sèvres : Pays Mellois et Charente-Maritime : Pays des Vals de Saintonge	Conseils Généraux 79 et 17
	Communautés de Communes	5	Deux-Sèvres : Communauté de communes du Cœur du Poitou, Communauté de communes Plaine de Courance et Communauté de communes du Val de Boutonne	Conseil Général 79
			Charente-Maritime : Communauté de communes du canton d'Aulnay-de-Saintonge et Communauté de communes du Canton de Loulay	Conseil Général 17
	Communes	37	Deux-Sèvres : Asnières-en-Poitou, Aubigné, Beauvoir-sur-Niort, Belleville, Boisserolles, Brieuil-sur-Chizé, Prisse-la-Charrière, Chizé, Couture-d'Argenson, Ensigné, Les Fosses, La Foye Monjault, Marigny, Paizay-le-Chapt, Secondigné-sur-Belle, Le Vert, Villemain, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé	DREAL Poitou-Charentes
Charente-Maritime : Aulnay, Blanzay-sur-Boutonne, Chives, Contré, Dampierre-sur-Boutonne, Les Eduts, Fontaine-Chalendray, Néré, Romazière, Saint-Georges-de-Longuepierre, Saint-Mandé-sur-Brédoire, Saint-Séverin-sur-Boutonne, Saleignes, Seigné, La Villedieu, Villeneuve-la-Comtesse, Villiers-Couture et Vinax			DREAL Poitou-Charentes	
Démographie	Habitants	13 812	Deux-Sèvres : 8 248 et Charente-Maritime : 5 564	INSEE, 2008
Statut	Propriété	2	Privée (43 %) / Publique (57 %)	ONF, CRPF, cadastre
Zonage environnemental	ZNIEFF	5	Type I : Massif forestier d'Aulnay et de Chef-Boutonne n°599 et Haute vallée de la Boutonne n°895	DREAL Poitou-Charentes
			Type II : Bois d'Availles et de la Villedieu n°356, Forêt d'Aulnay n°358 et Forêt Domaniale de Chizé n°419	DREAL Poitou-Charentes
	Réserve	1	Réserve biologique domaniale intégrale de la Sylve d'Argenson (RBI)	ONF
	ZICO	1	Plaine de Niort sud est	DREAL Poitou-Charentes
	ZPS	2	Plaine de Néré à Bresdon n° FR 541 2024 et Plaine de Niort sud est n° FR 541 2007	DREAL Poitou-Charentes
	ZSC	1	Vallée de la Boutonne n°45	DREAL Poitou-Charentes
Zonage autre	Sites classés	2	Ancien cimetière près de l'église d'Aulnay et site du Chêne vert à Marigny	DREAL Poitou-Charentes
	ZDE	1	Projet de développement éolien sur les communes de La Crèche, Saint-Néomaye, Romans, Sainte-Eanne, Soudan, Pamproux et Salles	Pays du haut Val de Sèvre

	Données administratives	Quantification	Qualification	Origine des données
Plans / Programmes territoriaux	Plan d'aménagement forestier de massif	6	Forêt domaniale d'Aulnay : 2884,64 ha (1996-2010), Forêt communale de Chizé : 99,04 ha (1995-2014), Forêt communale de Saleignes : 121,89 ha (1996-2015), Forêt communale de Villiers Couture : 42,84ha (2003-2013), Forêt communale de la Villedieu : 193,01ha (1995-2014), Forêt départementale du Grand Bousseau : 25,58ha (dès 2011)	ONF
	Plan Simple de Gestion	11	Forêts privées (435 ha)	CRPF
	SDAGE	2	SDAGE Loire Bretagne et SDAGE Adour Garonne	Gest'eau
	SAGE	2	SAGE Sèvre niortaise et Marais Poitevin et SAGE Boutonne	Gest'eau
	Cartes communales	9	2 prescrites (Belleville et Paizay-le-Chapt) et 7 approuvées (Foye Monjault, Prisse-la-Charrière, Les Fosses, Secondigné-sur-Belle, Chizé, Aubigné et Couture-d'Argenson)	Préfecture 79
	PLU	3	Beauvoir-sur-Niort, Marigny (approuvé), Saint-Mandé-sur-Brédoire (élaboration)	Préfecture 79
	POS	1	Marigny (en révision)	Préfecture 79
	SCOT	2	Pays Mellois et Pays des Vals de Saintonge	Pays Mellois, Pays des Vals de Saintonge
	PER	1	Deux-Sèvres Pôle International de la Biodiversité	Conseil Général 79

Données sur les activités humaines et l'occupation du sol	Code FSD des activités	Quantification	Qualification	Origine des données
agriculture	100 : mise en culture 102 : fauche/coupe 110 : épandage de pesticides 120 : fertilisation 140 : pâturage 170 : élevage du bétail	Surfaces : 7 334 ha déclarés à la PAC (parcelles entièrement et partiellement comprises dans le site (23% du site Natura 2000) 1 643 îlots PAC : Deux-Sèvres : 563 îlots Charente-Maritime : 1 080 îlots	Occupation du sol : 47,6 % de céréales (blé, orge, maïs, millet et sorgho), 22,2 % d'oléagineux (colza et tournesol), 15% de terres en gel, 5,3 % de prairies (essentiellement temporaires), 2 % de protéagineux (pois, lentilles, fèves)	DDT 79 DDTM 17
urbanisation	401 : zones urbanisées, habitat humain 402 : urbanisation continue 403 : habitat dispersé	114 ha d'habitations, parcs, pelouses et jardins (2,5 % du site)	Une seule ville : Villiers-en-Bois, quelques fermes et 9 maisons forestières isolées	ONF
carrière	301 : carrières	Carrière du Bois des Loges près de Saint Léger en activité (commune de Saint-Mandé-sur-Brédoire)	Exploitation du calcaire : granulats, moellons et matériaux inertes	DRIRE
chasse	230 : chasse 240 : prélèvement sur la faune	Fédérations Départementales des Chasseurs 79 et 17, GIC d'Aulnay et GIC de Chizé, 8 associations de chasse, 10 ACCA, 1 AICA, 3 chasses privées 13 lots de chasses en forêts domaniales de Chizé et d'Aulnay,	10 lots de chasse à tir (gros gibier et petit gibier) 3 lots de chasse à courre (chevreuil et sanglier) Plus de 300 chasseurs sur le massif Licences de chasse à tir à la bécasse Licences de chasse à tir au lièvre	ONF, ACCA
Tourisme et loisir	608 : camping, caravane 622 : randonnée, équitation 623 : véhicules motorisés 690 : autres loisirs et activités de tourisme 720 : piétinement, sur-fréquentation	Zoodysée : Parc animalier et pédagogique de Chizé (commune de Villiers-en-Bois) Asinerie de Dampierre-sur-Boutonne Structure d'hébergement « Le Prioulet » Un camping sur la combe « Le Vert » Circuits de grande et petite randonnée	Activité de découverte (parcs animaliers) Camping, caravaning Randonnées pédestres et équestres	ONF
recherche scientifique		CEBC de Chizé, Zoodysée, ONCFS, CLDG	Expérimentation et études de la faune sauvage en milieu naturel, étude du milieu physique	CEBC
voie de communication	501 : sentier, chemin 502 : route		Entretien courant des routes, chemins et sentiers	ONF

INTERACTIONS ENTRE LES HABITATS / LES ESPECES ET LES ACTIVITES HUMAINES

La confrontation des diagnostics écologique et socio-économique permet de révéler des interactions potentielles et/ou effectives entre les activités humaines en place et l'état de conservation / l'évolution des habitats et des espèces du site Natura 2000.

Le programme d'action devra tenir compte de ces interactions, afin de mettre en place des mesures capables de les réduire, voir de les annuler, si elles sont défavorables aux espèces et habitats ciblés. En effet, ces interactions peuvent avoir des effets négatifs, positifs ou neutres sur les habitats et les espèces. De même, elles peuvent être permanentes ou limitées dans l'espace ou le temps.

Tableau 6 : Influence des activités humaines sur les habitats d'intérêt communautaire

Nom	Code N2000	Sylviculture	Agriculture et élevage	Chasse	Extraction de matériaux de construction	Recherche scientifique	Tourisme	Urbanisation	Autres
Juniperaies secondaires planitaires à Genévrier commun sur pelouse calcaire	5130-2			régulation des populations de sangliers	ouverture/extension de carrières, comblement		piétinement, randonnées pédestres et équestres, cueillette		opérations courantes d'entretien des milieux et des bords de route, dépôts de gravats et de détrit, reconstitution de boisements
Pelouses calcicoles marnicoles atlantiques, variante à Ophrys bécasse et Laïche glauque	6210-13								
Pelouses calcicoles xéromarnicoles atlantiques et thermophiles, variante à Cupidone bleue	6210-27								

Signification du code couleur

très négatif	négatif	neutre	positif	très positif
--------------	---------	--------	---------	--------------

Tableau 7 : Influence des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire

Nom	Code N2000	Sylviculture		Agriculture et élevage		Chasse	Extraction de matériaux de construction	Recherche scientifique	Tourisme	Urbanisation	Autres	
Petit Rhinolophe Grand Rhinolophe Barbastelle Murin à oreilles échanquées Murin de Bechstein	1303 1304 1308 1321 1323	élimination des arbres morts ou dépérissant	gestion extensive des milieux ouverts de bordure	maintien / plantation d'arbres isolés et de haies							obstruction des accès au bâti, dérangement des colonies, éclairage public	maintien / plantation d'arbres isolés et de haies
		Maintien de peuplements mixtes de feuillus et d'îlots de sénescence	enrésinement et artificialisation des peuplements,	gestion extensive des prairies	cultures intensives, gestion intensive des prairies						aménagement des caves et des combles des bâtiments	opérations courantes d'entretien des milieux et des bords de route (élimination des arbres morts ou dépérissant, traitements phytosanitaires)
Triton crêté	1166	entretien des mares forestières	comblement des mares par rémanents d'exploitations			entretien des points d'eau cynégétiques (niveaux d'eau)						
Laineuse du Prunellier	1074	gestion extensive des lisières forestières			maintien des haies à aubépines et prunelliers						opérations courantes d'entretien des milieux et des bords de route (traitements phytosanitaires des haies et des lisières, arrachage de haies)	maintien des haies à aubépines et prunelliers

Nom	Code N2000	Sylviculture		Agriculture et élevage		Chasse	Extraction de matériaux de construction	Recherche scientifique	Tourisme	Urbanisation	Autres	
				élimination des arbres morts ou dépérissant	maintien d'arbres isolés et de haies						maintien des arbres morts sur pied	élimination des arbres morts ou dépérissant
Lucane cerf-volant, Grand Capricorne, Rosalie des alpes	1083 1088 1087	élimination des arbres morts ou dépérissant	Maintien de peuplements mixtes de feuillus et d'îlots de sénescence									
										opérations courantes d'entretien des milieux et des bords de route (élimination des arbres morts ou dépérissant, traitements phytosanitaires, traitements phytosanitaires des haies et des lisières, arrachage de haies)	maintien d'arbres isolés et de haies	

La confrontation entre les diagnostics écologique et socio-économique permet de révéler des interactions potentielles et/ou effectives entre les activités humaines en place et l'état de conservation / l'évolution des habitats et des espèces du site Natura 2000.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : Evolution du nombre de logements pour la partie deux-sévrienne du site Natura 2000 pour la période 1975-2007.....	13
Figure 2 : Evolution du nombre de logements pour la partie Charente –Maritime du site Natura 2000 pour la période 1975-2000	14
Figure 3 : Axes de communication traversant le site Natura 2000	16
Figure 4 : Périmètre d'action du SAGE Boutonne	18
Figure 5 : Projet de Zone de Développement Eolien localisé à proximité du site Natura 2000 « Massif forestier de Chizé-Aulnay »	21
Figure 6 : Localisation de la Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson en forêt de Chizé.....	26
Figure 7 : Localisation des ZNIEFF et des ZICO à proximité du Massif forestier de Chizé-Aulnay.....	29
Figure 8 : Localisation des ZPS et des ZSC à proximité du Massif forestier de Chizé-Aulnay	30
Figure 9 : Essences sciées en 2008 en Poitou-Charentes	33
Figure 10 : Proportion des essences dans les peuplements des forêts publiques.....	34
Figure 11 : Forêts publiques du site Natura 2000.....	39
Figure 12 : Localisation des forêts publiques concernées par des plans d'aménagement de massif.....	40
Figure 13 : Cartographie des propriétés forestières privées disposant d'un Plan Simple de Gestion	42
Figure 14 : Dégâts occasionnés en France par les tempêtes de décembre 1999.....	45
Figure 15 : Répartition des terres arables en Poitou-Charentes	48
Figure 16 : Régions agricoles de Poitou-Charentes	49
Figure 17 : Répartition des cheptels en 2009 (par rapport à la production régionale).....	49
Figure 18 : Orientations technico-économiques des communes de Poitou-Charentes en 2000.....	50
Figure 19 : Localisation des espaces agricoles sur le massif de Chizé-Aulnay	51
Figure 20 : Occupation du sol des espaces agricoles du site Natura 2000	52
Figure 21 : Zonage MAET à proximité du massif forestier de Chizé-Aulnay.....	54
Figure 22 : Localisation des lots de chasse à curre en Forêt Domaniale de Chizé	58
Figure 23 : Localisation des lots de chasse à tir en Forêt Domaniale de Chizé	59
Figure 24 : Localisation des lots de chasse à curre en Forêt Domaniale d'Aulnay.....	60
Figure 25 : Localisation des lots de chasse à tir en Forêt Domaniale d'Aulnay	61
Figure 26 : Circuits de randonnées localisés à proximité du site Natura 2000	66
Figure 27 : Zone Atelier Plaine & Val de Sèvre	75

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Populations légales des communes situées dans la partie deux-sévrienne du site Natura 2000	10
Tableau 2 : Populations légales des communes situées dans la partie Charente-Maritime du site Natura 2000.....	11
Tableau 3 : Essences constituant les peuplements forestiers (public s et privés) du massif de Chizé-Aulnay	43
Tableau 4 : Récapitulatif des données administratives relatives au Massif forestier de Chizé-Aulnay	78
Tableau 5 : Récapitulatif sur les activités humaines et l'occupation du sol	80
Tableau 6 : Influence des activités humaines sur les habitats d'intérêt communautaire.....	82
Tableau 7 : Influence des activités humaines sur les espèces d'intérêt communautaire	83

BIBLIOGRAPHIE

- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 2004. Chasser en forêt domaniale, location du droit de chasse : catalogue des lots de chasse.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 1995. Révision d'aménagement (1995-2014) de la Forêt communale des Bois d'Availles. Direction régionale Poitou-Charentes, Division de La Rochelle.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 1995. Révision d'aménagement (1995-2014) de la Forêt communale de La Villedieu. Direction régionale Poitou-Charentes, Division La Rochelle.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 1996. Révision d'aménagement (1996-2010) de la Forêt Domaniale du Massif D'Aulnay. Direction Régionale Poitou-Charentes, Division de La Rochelle.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 2003. Aménagement forestier (2003-2017) de la Forêt communale de Villers-Couture. Direction territoriale Centre Ouest, Unité territoriale des Deux-Sèvres.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 2006. Révision d'aménagement forestier (2006-2015) de la Forêt Domaniale de Chizé. Direction territoriale Centre Ouest, Unité territoriale des Deux-Sèvres.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 2007. Révision d'aménagement (2007-2021) de la Forêt communale de Saleignes. Direction territoriale Centre Ouest, Unité territoriale des Deux-Sèvres.
- Agence régionale Poitou-Charentes de l'ONF, 2004. Plan de gestion de la Réserve Biologique Intégrale de la Sylve d'Argenson – forêt de Chizé.
- Agreste Poitou-Charentes, 2010. Mémento de la statistique agricole. DRAAF Poitou-Charentes.
URL< http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole/IMG/pdf/memento_2010_cle0d7235.pdf>
- Agreste Poitou-Charentes, 2011. Le territoire. Publication n°2. DRAAF Poitou-Charentes.
URL< http://draaf.poitou-charentes.agriculture.gouv.fr/statistique-agricole/IMG/pdf/2011_-_no_2_-_Territoire_cle81731c.pdf>
- Caillaut N., 2000. Le livre de Chizé. Office National des Forêts, Agence régionale Poitiers. Support CD-Rom.